



ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
DÉPARTEMENT DES LANGUES ET SCIENCES HUMAINES
SECTION DE FRANÇAIS

SYLLABUS DE L'ECUE
« LINGUISTIQUE GÉNÉRALE »

Par

Dr Willy NGENDAKUMANA

Monsieur Willy NGENDAKUMANA, né à Ntaho le 1^{er} avril 1971, est un professeur de linguistique à l'École Normale Supérieure du Burundi, avec un diplôme de Doctorat en Langues et Lettres, obtenu à l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve en 2011. Il publie ses articles dans des revues internationales comme Akofena, Djiboul et Altralang. Son domaine de recherche couvre les rapports sociaux de sexes sous-tendus par les ressources du langage. Il a notamment publié un ouvrage intitulé « Etude pragmatique du langage caractéristique des stéréotypes féminins. *Pour une énonciation ancrée dans les rapports sociaux de sexes en Afrique Sub-Saharienne : Masculin/Féminin au Burundi.* »

Bujumbura, le 27 février 2024

AVANT-PROPOS

La linguistique, en tant que science du langage humain, est une discipline utile à tous. Nous sommes tous entourés, de tous les côtés et à chaque instant par des signes linguistiques et non linguistiques : les mots, les gestes, les images, les insignes, les signes de protocole, les indices, les signaux, les symboles de toutes sortes, etc. Le premier degré de vivre le quotidien et en liberté consiste à savoir les déchiffrer, à connaître leur fonction réelle dans la communication, et enfin à savoir les relier à l'intentionnalité de leurs producteurs pour découvrir leur sens. Chaque mot prononcé par un locuteur, chaque parole nous adressée ont une structure originelle et actuelle ; un contenu sémantique étymologique et un sens stable et contextuel. D'un autre côté, nous utilisons des signes pour agir sur autrui de manière méthodique - en publicité, en politique, en thérapeutique, etc. Nous encodons les mots, nous les associons selon un objectif précis ou camouflé. Tout cela exige que l'on sache se servir du signe verbal ou non-verbal, comme on se sert d'un instrument – la langue : instrument de communication par excellence dans le cadre de ce cours. Comprendre le sens, produire du sens, c'est mettre en jeu des formes, selon un programme déterminé d'actes logiques et linguistiques. Cela ne se fait pas n'importe comment. C'est le résultat d'un apprentissage, souvent difficile.

Science de la communication, la linguistique est depuis longtemps regardé comme une science interdisciplinaire. Ce n'est plus une discipline destinée au seul cercle des spécialistes du langage. La communication qu'elle a établie avec d'autres sciences humaines, portent celles-ci à la prendre volontiers pour une discipline-pilote. Elle a prêté son vocabulaire à la sociologie, à la psychanalyse, à l'histoire, à l'analyse des mythes ... A des niveaux variables et suivant les époques, on a toujours essayé de transférer ses schémas explicatifs à d'autres disciplines. Cela nous amènera à distinguer deux types de linguistiques : la linguistique interne - linguistique du dedans - et la linguistique externe - linguistique du dehors.

Du même coup, il s'impose une mise au point d'une méthodologie rigoureuse, un parcours d'enseignement, un mode de présentation et d'exploitation, un langage explicatif, une panoplie de travaux, le tout approprié aux besoins langagiers, non seulement des étudiants qui se destinent à la recherche spécialisée en sciences du langage, mais aussi du public cultivé, mais profane en la matière. Les enseignants, les journalistes, les sociologues, les médecins, les

juristes, etc. doivent prendre parti de la linguistique générale du moment qu'ils auront certainement à exploiter professionnellement les ressources du langage.

Descriptif de l'ECUE

A. Identification et description de l'ECUE

Nom de l'ECUE	LINGUISTIQUE GÉNÉRALE
Code de l'ECUE	BF1101
Nombre de crédits	4
Volume horaire total	60
Prérequis de l'ECUE	Le cours ne nécessite pas, à proprement parler, de cours prérequis. Seules les notions de la grammaire et de mise en situation des phrases apprises au fondamental et au post-fondamental seraient un atout. De toutes les façons, il est nécessaire que les étudiants aient le niveau B1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues afin de pouvoir aborder ce cours avec aisance.
Raison de proposition de l'ECUE dans le programme	Acquérir les notions fondamentales sur le langage en tant que faculté et le fonctionnement des langues naturelles en tant que produits de cette faculté.
Public cible de l'ECUE	Etudiants de baccalauréat en français (1 ^{ère} année)
Lien de l'ECUE avec d'autres ECUEs de l'offre	Cet ECUE présente concepts fondamentaux qui constituent des bases pour les cours de « Phonétique et phonologie », de « sémantique », de « syntaxe », de « lexicologie », de « psycholinguistique » et de « pragmatique ». En effet tous ces cours sont impénétrables sans les notions-clefs de la linguistique générale.

B. Objectifs de l'ECUE

1. Objectif général de l'ECUE

L'objectif général de ce cours est double. Après avoir donné les grands moments qui ont marqué l'évolution de la linguistique, le cours fournit les notions générales de base que les étudiants doivent retenir pour pouvoir aborder les autres disciplines du domaine de la linguistique, mais aussi les autres professions qui ont recours aux ressources du langage.

2. Objectifs spécifiques

A la fin du parcours, les étudiants devront être capables de :

- repérer les grandes périodes de l'évolution de la linguistique ;
- décrire les éléments essentiels caractéristiques de chacune des périodes ayant marqué l'histoire de la linguistique de l'Antiquité à nos jours ;
- expliquer les idées forces et les pères fondateurs des courants de la linguistique ;
- définir les notions fondamentales de la communication linguistique et non-linguistique ;
- faire des recherches personnelles et des exercices relatifs à chaque niveau d'apprentissage.

C. Brève introduction de l'ECUE

Depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, l'enseignement de la linguistique - comme celui d'autres disciplines -, a connu une naissance, un baptême, une adolescence et une maturité. La discipline a commencé par l'interrogation sur les rapports entre l'origine du langage et l'origine de l'être humain. C'est l'objet du premier chapitre. Le deuxième chapitre traite d'un moment crucial parce que la linguistique acquiert un statut véritablement scientifique. Elle devient une science qui observe les mécanismes du fonctionnement du langage à la manière des scientifiques qui observent un échantillon au laboratoire. Les linguistiques structuralistes et énonciatives voient le jour avec des méthodes d'analyse rigoureuses. Le troisième chapitre et le dernier focalise l'attention sur les bases théoriques de la linguistique générale.

D. Démarche méthodologique

Nous avançons en mode spiral. Chaque notion jugée importante est répétée avant d'aborder la notion suivante. C'est la pédagogie de l'intégration croisée avec la pédagogie différenciée dans l'approche communicative.

Séquence des activités

- A chaque point important, une séance de deux heures, en présentiel, est prévue pour la synthèse et les questions éventuelles.
- A la fin de chaque chapitre, les notes sont remises aux étudiants et un travail en groupes est organisé (recherches dans la bibliothèque et exposés en classe). Des lectures en autonomie sont recommandées et quelques références repères sont indiquées aux étudiants ;
- Une évaluation à mi-parcours à la fin de chaque chapitre, sous forme théorique, pourra également être envisagée.

Supports pédagogiques : Ordinateur, rétroprojecteur, espace de projection + Livres de la bibliothèque pour les travaux pratiques et les travaux dirigés.

E. Modalités d'évaluation des apprentissages

Evaluation formative suivant la Pédagogie de l'Intégration. Elle sera cotée sur huit points, soit 40%. Les travaux en groupes seront organisés en fonction de l'effectif des étudiants. Dans l'idéal, aucun groupe ne devrait pas dépasser cinq membres. Les travaux devront être présentés sous forme d'exposés et les copies seront remises.

Evaluation sommative à la fin de l'année (première et deuxième session). Elle sera cotée sur douze points en première session, soit 60%. L'examen de rattrapage (2^{ème} session) est une session unique qui sera évaluée sur une note de vingt, soit 100% théorique.

TABLE DE MATIERES

Descriptif du cours	i
Biographie	Erreur ! Signet non défini.
Avant-propos	Erreur ! Signet non défini.
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	viii
LISTE DES FIGURES	ix
Introduction	1
Chapitre 1 : Les origines du langage et de la linguistique	4
1.1. La question des origines du langage	5
1.2. Historique de la linguistique	6
1.2.1. L'Antiquité	6
1.2.2. Le Moyen Âge.....	10
1.2.3. Du Moyen Âge au XIXe siècle	11
1.2.4. Le XIX ^e siècle : La linguistique historique (Le comparatisme ou grammaire comparée)	13
Chapitre 2. La linguistique moderne	19
2.1. Le structuralisme (Ferdinand de Saussure)	19
2.1.1. Principes communs au structuralisme (Cf. FEUILLET, 1988 : 36).....	20
2.1.2. Ferdinand de Saussure (1857-1913).....	22
2.1.3. Les écoles	23
2.1.4. Bilan	25
2.2. La théorie de l'énonciation.....	26
2.2.1. Les pères fondateurs.....	27
2.2.2. Les idées-forces	31
2.3. Les acquis fondamentaux	31
2.3.1. La phonologie.....	31

2.3.2. La syntaxe	39
2.3.3. Les méthodes de la linguistique moderne	40
2.3.4. Les procédures d'analyse	47
2.4. La prosodie (les éléments suprasegmentaux ou prosodiques)	56
2.4.1. Définition	56
2.4.2. Les paramètres.....	56
2.4.3. L'assimilation.....	62
Chapitre 3. Les notions de base de la linguistique générale.....	67
3.1. Concepts fondamentaux	67
3.2. Langue et société.....	74
3.2.1. La sociolinguistique	74
3.2.2. Domaines de la sociolinguistique.....	76
Conclusion générale	79
Références bibliographiques	87

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Source : PERRET (2008 : 16)	15
Tableau 2. Source : PERRET (2008 : 21)	16
Tableau 3. Source : Renard (1983 : 25)	38
Tableau 4. Source : Renard (1983 : 26)	38
Tableau 5. Source : Renard (1983 : 26)	39
Tableau 6. Source : Renard (1983 : 26)	39
Tableau 7. Source : GUELPA (1997 : 53)	45
Tableau 8. Source : GUELPA (1997 : 54)	45
Tableau 9. Source : BAYLON (2007 : 40)	73
Tableau 10. Source : BAYLON (2007 : 73)	76

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Source : PERRET (2008 : 22).....	17
Figure 2. Source : BAYLON (2007 : 31).....	29
Figure 3. Source : Guelpa (1997 : 52).....	42
Figure 4. Source : Guelpa (1997 : 53).....	43
Figure 5. Source : Guelpa (1997 : 53).....	43
Figure 6. Source : Guelpa (1997 : 53).....	44
Figure 7. Source : BAYLON (2008 : 215).....	52
Figure 8. Source : BAYLON (2008 : 215).....	53
Figure 9. Source : BAYLON (2008 : 215).....	54
Figure 10. Renard (1983 : 7).....	59

Introduction générale

Ce cours se veut une introduction à la linguistique en tant que science qui étudie la langue (*linguistique* vient du latin *lingua* = langue) ou les langues. Il n'est pas conçu pour les spécialistes. Il néglige nécessairement de nombreux faits, courants, théories qui ne seront abordés avec profit par le lecteur (étudiants ou professeurs de langues) qu'après l'initiation. Il ne présuppose donc d'aucune connaissance en linguistique, ni en aucune autre discipline connexe (logique, philosophie, science cognitive, etc.). Son but premier est d'initier les étudiants du premier cycle des Universités aux concepts fondamentaux de la linguistique et à ses méthodes. Il s'agira d'abord de présenter les acquis les plus importants de la linguistique contemporaine dans les domaines de la syntaxe, de la sémantique et de la pragmatique. Ensuite nous montrerons que la linguistique, si elle est bien une discipline théorique, elle est aussi une discipline empirique en passant par des descriptions et des explications de faits de langue. Enfin, l'objectif le plus ambitieux, est de celui de défendre et d'illustrer la linguistique en tant que discipline scientifique.

Le problème, pour la linguistique d'aujourd'hui, est qu'elle n'est plus la seule discipline qui ait quelque chose à dire sur le langage naturel. La psychologie, la philosophie, l'informatique (Traitement Automatique du Langage), l'intelligence artificielle, les neurosciences, etc., ont toutes développé des hypothèses et des théories sur le langage, qu'elles aient trait à l'apprentissage, à l'acquisition, à la signification, à la référence, au traitement de la parole, au dialogue homme-machine, à la traduction automatique, ou encore à l'étude des pathologies liées au langage.

Nous proposons dès lors un découpage de la linguistique maintenant bien accepté. Nous distinguons les disciplines qui s'occupent de la forme de la langue (la phonologie, la morphologie et la syntaxe) de celles qui s'intéressent au sens (la sémantique et la pragmatique).

La **phonologie (phonématique)** étudie le système phonologique des langues, ainsi que les différentes combinaisons de phonèmes intervenant dans les différentes unités de la langue (mots, syntagmes, phrases).

La phonétique (phonématique), domaine au carrefour entre les sciences du langage et les sciences naturelles, la phonétique s'occupe des caractéristiques physiques, physiologiques et perceptives (auditives) des sons. Elle répond à trois questions. Qu'est-ce qu'un son ? Comment le produit-on ? Comment le perçoit-on ?

La **morphologie** a pour objet la structure formelle des unités signifiantes de la langue (unités lexicales et grammaticales que sont les mots) ainsi que les règles formelles liées à l'occurrence des formes des mots dans la phrase.

La **syntaxe** a pour objet d'étude l'unité de la linguistique par excellence, à savoir la phrase, ainsi que les règles présidant à l'organisation des groupes de mots dans la phrase.

La **sémantique** étudie la signification des mots, des groupes de mots et des phrases, indépendamment des informations fournies par la situation ou le contexte extralinguistique.

La **pragmatique** est le domaine qui étudie l'usage qui est fait de la langue dans le discours et la communication, et vise à décrire l'interaction entre les connaissances linguistiques fournies par les différentes unités linguistiques et les connaissances extralinguistiques (ou contextuelles) nécessaires pour comprendre les phrases énoncées.

Le domaine de la linguistique, à strictement parler, s'arrête à la sémantique. Cependant, la frontière entre la linguistique et la pragmatique est sujette à discussion, selon que l'on considère que les règles d'usage des expressions linguistiques font partie de leur signification, ou qu'elles en sont indépendantes. En tout état de cause, l'un des buts de la pragmatique est d'expliquer, à l'aide des principes généraux et non linguistiques, les conclusions qu'on est amené à tirer pour comprendre les énoncés.

Enfin, s'intéresser à l'usage des énoncés et à leur sens revient à s'intéresser au discours, à savoir aux mécanismes qui gouvernent la mise en relation des énoncés permettant à l'auditeur de récupérer les buts et les intentions du locuteur.

Que décrit alors le linguiste ? La première question est celle de l'objet de description du linguiste. La vision classique de l'étude du langage consiste à dire que le linguiste a pour objet de description les langues naturelles, dans l'espace et dans le temps. Tout compte fait, l'objet

de la linguistique est la langue, système de signes particuliers, qui s'impose à l'individu et s'oppose à la parole, manifestation volontaire et individuelle.

Chapitre 1 : Les origines du langage et de la linguistique

Objectifs du chapitre

A la fin de ce chapitre, les étudiants devront, après avoir évoqué quelques hypothèses, être capables de :

- expliquer pourquoi la question de l'origine du langage reste une question problématique, donc ouverte aux chercheurs en linguistique, mais aussi dans d'autres disciplines connexes à la linguistique (anthropologie, sociologie, psychologie, philosophie, etc.)
- Résumer les repères de l'historique de la linguistique en tant qu'étude scientifique du langage humain.

Introduction

Dans un premier temps, ce chapitre se présente comme une ébauche des points repère, parfois douteux, sur les origines du langage. La question fondamentale que se posent tous ceux qui s'intéressent aux études linguistiques, notamment les étudiants, est celle de savoir d'où viennent les langues. Autrement dit, quelle est la langue-mère des langues parlées dans le monde. Dans un deuxième temps, nous verrons quelques repères qui ont fait preuve d'unanimité sur l'historique de la linguistique avant qu'elle n'acquiert le statut de discipline scientifique au XXe siècle.

Voici une série de questions qui seront abordées dans ce chapitre. Quelle est l'origine des langues ? Le langage humain est-il apparu en un seul point du globe pour se répandre ensuite, au gré des migrations, ou bien y a-t-il eu plusieurs foyers disséminés ? Y a-t-il eu une ou plusieurs langues originelles ? Et ces langues mères, trop anciennes pour que l'écriture puisse en témoigner, est-il possible d'y avoir accès d'une façon ou d'une autre ? Ce chapitre tentera de répondre à toutes ces questions.

1.1. La question des origines du langage

L'origine du langage ou des langues est une question qui a été constamment éludée par les linguistes structuralistes. Ils y ont vu un problème insoluble en raison de l'absence de témoignages aux époques les plus reculées de l'humanité et en raison des divergences religieuses ou philosophiques qui s'expriment à ce sujet.

On peut, à cet égard, évoquer quatre catégories de thèses : (1) les thèses biologiques évolutionnistes ou non ; (2) les thèses psychologiques (chant, expressifs, babil enfantin, pathologie du langage, ...) ; (3) les thèses philosophiques, qui peuvent se résumer ainsi : **le langage est une faculté innée ou bien il s'acquiert, ou bien il résulte d'une invention volontaire, mais fortuite, ou bien encore il est une découverte accidentelle** ; (4) les thèses théologiques, qui attribuent la création du langage à Dieu ou à une divinité.

En fait, si Platon et les philosophes grecs ainsi que les Hindous (PANINI : grammairien qui fut le premier à réfléchir sur les textes védas) ont cherché une réponse, c'est le XVIII^e siècle qui s'est intéressé de plus près à cette question (Ex. la grammaire du français que nous parlons aujourd'hui).

Diverses théories ont été élaborées, ainsi celles fondées par Charles de Brosses, Court de Gébelin, Condorcet, Herder, **Condillac. Ce dernier voyait dans les mimiques, les cris, les chants, l'origine de la parole.** Diderot pensait que l'hébreu était la langue-mère, thèse aventureuse (qui date du début du XVII^e siècle) que combatta Leibniz.

Au XVIII^e siècle, quasiment tout le monde disserte sur l'origine du langage. Locke, Hobbes, Condillac et d'autres inspirent à Rousseau et Adam Smith leurs théories historiques ou psychologiques.

Les théories théologiques concernent surtout l'apparition de l'écriture (dieu Thôt des Egyptiens, homme-poisson et fils de Mardouk des Akkadiens...). Quant aux **passages de la Bible** qui font allusion ou parlent expressément du langage, il y en a très peu. Ils se trouvent tous dans l'Ancien Testament (ce sont principalement : Genèse 2, 19-23, récit de la confusion des langues lors de la construction de la Tour de Babel, et Genèse 11, 1-9). Il ne faut pas attendre une présentation scientifique des faits.

Le Concile Vatican II, dans la constitution dogmatique sur la Révélation divine, affirme à propos de l'Ancien Testament : « Ces livres, bien qu'ils contiennent de l'imparfait et du caduc, sont pourtant les témoins d'une véritable pédagogie divine » (*Dei verbum*, 15). Par conséquent, nous ne prendrons pas pour scientifiques les données de la Bible sur le langage et l'origine du langage, puisque ce n'est pas l'objet de ces livres. **Pour le Coran, livre saint de l'Islam, c'est Allah qui a donné à l'homme le langage, et ce qu'il a dit au prophète doit être regardé comme la langue originelle qui doit absolument garder toute sa pureté.** La question de l'origine du langage restera donc ouverte.

1.2. Historique de la linguistique

1.2.1. L'Antiquité

- **Les Chinois**

Ils ont très probablement inventé leur écriture deux mille ans avant notre ère, mais **les plus anciens textes connus datent du XII^e siècle avant Jésus-Christ**. Il existe plusieurs milliers de caractères qu'il s'agissait de bien distinguer les uns des autres, d'où la nécessité et aussi la passion de **la calligraphie**. **Le caractère chinois correspond à un mot** de forme toujours invariable. Chaque idéogramme, signe phonétique et sémantique, peut être accompagné d'une clef, signe qu'on ne prononce pas et qui n'a rien à voir avec la prononciation du mot, mais qui indique à quelle catégorie la chose désignée appartient ou de quel type est l'action exprimée par le verbe. Le caractère monosyllabique du chinois fait qu'il y a de nombreux cas d'homonymie, même si l'on tient compte des quatre tons mélodiques significatifs.

Les chinois ont donc dû réfléchir de bonne heure sur leur langue et leur façon de la noter. Ils se sont orientés vers **la phonétique et la lexicographie**. En effet, **les mots pleins**, susceptibles de fonctionner seuls et les particules ou **mots vides**, à fonction grammaticale, ont davantage capté l'attention que la syntaxe ou d'autres domaines d'investigation. **En raison de son rayonnement culturel et politique, la Chine a apporté son écriture aux peuples**

voisins, dont les langues sont souvent très différentes : les Japonais et les Coréens par exemple.

▪ Les Hindous

Ce sont des éminents grammairiens. L'ancienne langue de l'Inde, **le sanskrit**, est une langue sacrée. On distingue entre sanskrit védique (ou archaïque) et sanskrit classique. Le sanskrit védique se subdivise en sanskrit liturgique, langue de l'orthodoxie brahmanique recueillie dans le vaste corpus des Veda (=savoir) entre -1800 et -500 environ, et sanskrit non liturgique, dont aucun texte ne nous est conservé, mais qui a donné la langue de l'épopée : Mahâbhâratha, Râmâyana (IV^e siècle avant J.C.) et la langue des poèmes didactiques et des annales historiques : purana, à partir du IV^e siècle avant J.C. Telles sont les deux sources du sanskrit classique, dont l'apogée se situe au Ve siècle avant J.C.

À partir du XI^e siècle avant J.C, s'était développé un parler populaire, **le prakrit**, que bouddha utilisa pour sa prédication (VII^e siècle avant J.C). Ces parlers correspondent aux ancêtres des langues indo-aryennes de l'Inde moderne que sont le hindi, le bengali, le maharatte, le pendjabi... Les aryens sont des indo-européens qui se fixèrent dans la plaine du Gange.

Au IV^e siècle avant J.C, **Panini** fixe les normes du sanskrit classique dans les textes védiques, le 3^{ème} livre contient déjà des commentaires sur la langue. **Panini donne des définitions d'une précision exemplaire et considère la langue comme un système.** Son approche est étonnement moderne. Il connaît le morphème $-\emptyset$. Il établit des principes de morphophonologie et procède de manière structurale. **L'école des grammairiens de l'Inde découvre le phonème et s'intéresse à la description phonétique et à la lexicographie, comme les chinois.** Mais elle travaille uniquement dans la synchronie, ignorant toute perspective historique.

Le sanskrit est une langue très rigoureuse qui se veut parfaite (c'est le sens du mot samskrtam). Il s'agit pour Panini de conserver une norme linguistique pour des raisons religieuses : la langue devait rester intacte pour garder son efficacité. Le sanskrit et le hindi, première langue officielle de l'Inde, sont notés en caractères devanâgarî. Le sanskrit classique

est utilisé en occident et aussi en Inde dans une transcription latine fixée en 1894 au Xe Congrès des Orientalistes.

▪ Les Grecs

Ils sont les premiers théoriciens de la linguistique. Le grec ancien nous est connu à partir de -1400 (tablettes mycéniennes). Le dialecte dominant est celui d'Athènes, l'**attique**. Homère écrit vers -750 l'*Illiade* et peut-être aussi l'*Odyssée*. L'époque classique correspond aux VI^e et V^e siècles avant J.C. Dès cette époque, l'historien Hérodote s'occupe de l'origine du langage. Tous les penseurs discutent de cette question (Protagoras, Pythagore). Dans le *Cratyle*, Platon distingue entre le nom (objet de jugement) et le prédicat (jugement porté sur le nom). Avec **Héraclite, il considère qu'il existe une corrélation entre l'esprit humain et la structure de la langue. Démocrite s'inscrit en faux contre la théorie de l'origine divine du langage.** Les stoïciens au III^e siècle avant J.C, sont les premiers à étudier le **cas**, à en exclure les verbes et à établir l'opposition classique entre le nominatif (casus rectus) et les autres cas (casus obliqui).

L'un des plus grands génies de l'humanité, Aristote (384-322), fonde les principes de notre grammaire traditionnelle (syntaxe notamment). Il tenta le premier d'élaborer une classification des mots. Il distingue entre les substantifs (onama) et le verbe (rhema). Le verbe a la fonction de prédicat (lequel dépasse le verbe). Le prédicat comprend tout ce qui donne une information sur le sujet. Il n'est pas nécessairement lié au verbe. **Aristote donne une définition de la phrase.** Les différentes parties de la langue sont (cf. *Poétique*, chapitre XX) :

-*La lettre*, son indivisible qui peut se combiner avec un autre. Les animaux émettent eux aussi des sons, mais aucun ne qui puisse se combiner avec un autre. Dans les lettres, il distingue les voyelles, les semi-voyelles et les consonnes. Une voyelle est ce qui est produit sans mouvement des lèvres ou des dents. Une semi-voyelle est produite par un mouvement des lèvres et des dents, ainsi le S ou le R. Une consonne, même avec un mouvement des lèvres et des dents ne produit aucun son si elle n'est pas accompagnée d'une voyelle, comme D ou G. Aristote distingue aussi ces différents sons par d'autres critères : forme de la bouche, lieu de formation, caractère dense ou tenu, longueur (longue ou brève).

-*La syllabe*, son sans signification, composé au minimum d'une consonne et d'une voyelle.

-*la conjonction*, son sans signification comme *certes, mais, or*.

-*l'article*, son sans signification qui indique le début ou la fin, ou bien l'articulation d'une phrase. Il peut figurer aux extrémités ou au milieu.

-*le nom*, son composé doué d'une signification, sans élément de temps et sans qu'on puisse le diviser en éléments signifiants en eux-mêmes.

-*le verbe*, son signifiant et composé, qui comprend un élément de temps, et dont une partie, comme pour le nom, n'est pas en elle-même signifiant.

-*le cas*, qui se trouve chez le nom et chez le verbe. Il désigne tantôt le de *quoi* ou le *pour quoi*, tantôt le singulier ou le pluriel, d'autre part les formes du discours comme la question ou l'ordre. C'est en ce sens que *Il est parti* et *Pars* sont des cas du verbe.

-*la phrase*, son signifiant composé dont certaines parties sont en elles-mêmes signifiantes.

Aristote analyse et définit, pour le langage poétique, des notions comme la glose, la métaphore et l'analogie. Aristarque (216-144) fonde une école philologique en étudiant l'*Illiade* et l'*Odyssée*. La fameuse école d'Alexandrie (III^e et II^e S.) étudie les classes des mots, la morphologie et la phonétique. Dynisos Thrax (II^e siècle avant J.C.) fournit la première grammaire du grec. **Le mot grammaire vient du grec gramma : chose écrite, lettre d'alphabet.**

▪ Les Romains

Ils imitèrent les grecs, surtout l'école d'Alexandrie. Marcus Terentius Varro (116-27) écrivit la première grammaire de la langue latine : *De lingua latina*. Au **IV^e** siècle après J.C, Donatus livre son *Art grammatica*. Au **VI^e** siècle, paraissent des études sur le son (de voce), sur la syllabe, la prosodie, sur les mots en tant que parties du discours (de partibus orationis), classification traditionnelle, et on s'intéresse à la syntaxe. Le célèbre évêque d'Hippone (aujourd'hui Annaba, en Algérie), **Saint Augustin** (354-430), père de l'église et docteur de la grâce, s'adonne dans ses *Principia dialecticæ* à des réflexions sur la relation entre la forme

phonique et la signification des mots, réflexions qui ont une résonance très moderne, mais qui ne trouve aucun écho de son temps. **L'alphabet latin** comportait au début vingt-trois lettres :

A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T V X Y Z

▪ **Les arabes**

Ils attachèrent une grande importance au rapport entre la fonction syntaxique concrète et la forme du signe linguistique. Avant 622 après J.C, certains d'entre eux sont chrétiens. Après 622, ceux qui sont musulmans s'efforcent d'analyser le coran et d'en conserver la langue pure. Ils analysent les sons, afin de prononcer correctement le texte de ce livre de la révélation pour les disciples de Mahomet, et **Sibawayh** (ou Sibouya, 750-795) de Bassora **écrit une grammaire systématique de l'arabe : al kitab**. Il présentera ce traité de grammaire au calife Harun Al-Rachid à Bagdad. **Les arabes auront d'excellents lexicographes, tels Firuzabadi (1329-1414), un Persan qui a voyagé en Inde et qui édita un dictionnaire d'arabe très célèbre.**

▪ **Les juifs**

Ils découvrent au X^e et au XI^e siècles **la parenté entre leur langue, l'hébreu, et l'arabe**. Ils découvriront ensuite l'hébreu, l'arabe et l'araméen, la langue parlée par le Christ, qui est juif. Ils deviendront ainsi les premiers comparatistes, empruntant la méthode d'analyse linguistique aux arabes et l'appliquant à l'Ancien Testament (essentiellement le Thora = la loi = le pentateuque = les cinq livres de Moïse, respectivement la genèse, l'exode, le lévitique, les nombres et le deutéronome). C'est seulement à la Renaissance que les grammairiens européens prirent connaissance de la tradition linguistique des peuples sémitiques. La grammaire indo-européenne emprunta à cette tradition la notion de racine.

1.2.2. Le Moyen Âge

Cette période est dominée par la très féconde école appelée scolastique (science de l'école). Celle-ci s'efforce d'étayer, par des arguments rationnels, les vérités de la foi catholique et d'établir un système intellectuel cohérent. Elle s'appuie sur les pères de l'église et sur Aristote.

Son plus brillant représentant est **Saint Thomas d'Aquin (1225-1274)**, professeur à l'université de Paris, qui fonde en un tout harmonieux l'enseignement d'Aristote et la doctrine chrétienne (cf. *Somme théologique*), jetant **les bases du vocabulaire philosophique et théologique** toujours en usage dans l'Eglise aujourd'hui, car il apparaît très bien adopté à son propos. **Sur le plan linguistique, Thomas d'Aquin affirme que les sons existent pour designer quelque chose** (principalement *data ad significandum*). Si on considère les sons indépendamment de la signification, alors ce sont des créations artificielles de l'homme (*significatia artificialiter*) et ils n'ont par eux-mêmes aucun sens. Ces idées remarquablement modernes, quasi phonologique même, ne trouvèrent cependant aucun écho à l'époque.

1.2.3. Du Moyen Âge au XIXe siècle

- Durant la **Moyen Âge**, on n'ose pas étudier d'autres langues à part **le grec et le latin**. On ne fait que propager les travaux des anciens. Néanmoins, DANTE (Italien) mérite une attention spéciale parce qu'il a posé le premier le problème de la parenté des langues. Existe-t-elle une relation entre le si, le el, le oïl¹, et le oc ?

- **La Renaissance**² a créé un climat favorable à une étude linguistique approfondie. Une meilleure connaissance du grec et des traditions latines à la suite de l'arrivée de nombreux savants byzantins chassés de Constantinople après la prise de la ville voit le jour.

Avec les **apports des écrits des voyageurs, des commerçants et des diplomates**, on connaît les langues vulgaires³. Les lettrés s'intéressent à ce foisonnement de matériaux linguistiques et commencent à classer les langues en les comparant entre elles. Des **dictionnaires polyglottes** font jour dont la plus ancienne date de 1502 par **Ambrosio CALEPINO**.

D'autre part, la **Réforme** suscite d'autres besoins d'utilisation de la **Bible**. Celle-ci, qui était diffusée en grec et en latin sera traduite dans d'autres langues.

Les premiers philosophes de la Renaissance s'intéressent aux **langues vivantes**⁴

¹ C'est le oïl qui donne naissance au français que nous parlons.

² Mouvement artistique, littéraire et scientifique qui eut lieu en Europe, aux XV^e et XVI^e siècles, et qui est fondé sur une nouvelle conception de la vie prise à l'Antiquité gréco-latine.

³ Vulgaire : commun, grossier

⁴ Toutes les langues actuellement utilisées, tant dans la communication orale que, pour certaines, la communication écrite dans différents pays. >< Langues mortes : qui ne sont plus d'usage.

▪ **Au XVII^e siècle**, la France, grâce à Louis XIV, est la première nation d'Europe, elle connaît un immense rayonnement dans tous les domaines. Les grammairiens français fondent leur théorie sur une conception logique de la langue.

Après avoir rédigé diverses grammaires (grecque, latine, espagnole), un professeur des « petites écoles » de Port-Royal-des-Champs, **Claude Lancelot** écrit en 1660, en collaboration avec **Antoine Arnauld**, une *Grammaire générale et raisonnée*, appelée souvent par la suite **grammaire de Port-Royal**.

La grammaire générale vise à énoncer un ensemble de principes auxquels obéissent toutes les langues et à expliquer à partir d'eux les usages des langues particulières.

Beauzée va jusqu' à dire que « tous les peuples de la terre, malgré la diversité des **idiomes** parlent absolument le même langage, sans anomalie et sans exception. »

Si toutes les langues ont un fondement commun, c'est qu'elles ont toutes pour but de permettre aux hommes de « signifier », de se faire connaître les uns aux autres leurs pensées.

La langue a pour fonction la représentation des pensées.

Les normes grammaticales correspondent à la logique. **C. Lancelot et A. Arnauld** développent une théorie grammaticale universelle qui contient l'essentiel de toutes les langues du monde. Il y a donc des universaux du langage. Commence alors en Europe l'ère de la **grammaire normative** (= qui établit les normes, qui prescrit des règles).

Cette grammaire est générale d'une part parce que son niveau le plus profond est une analyse de **la pensée**, qui **est universelle**. Elle est générale d'autre part à un second niveau, en ce sens qu'**il doit y avoir des principes, également universels que toutes les langues doivent accepter** pour rendre sensible la structure de la pensée. La connaissance de ces principes doit être obtenue de façon « raisonnée » déductive à partir d'une réflexion sur les opérations de l'esprit et sur les nécessités de la communication.

Il s'agit enfin d'« appliquer aux principes immuables et généraux de la parole prononcée ou écrite, les institutions arbitraires et usuelles » des langues particulières.

Pour ces deux auteurs jansénistes, **le langage reflète une pensée préexistante et tous les hommes pensent de la même manière**. Les différences que constituent les langues prouvent en somme l'existence de deux systèmes :

- Un système de base inné : celui de la pensée qui tend à s'actualiser dans le langage ;
 - Un système linguistique particulier à un groupe humain.
- **Le XVIII^e siècle apporte une réflexion sur l'origine du langage. Herder pense qu'il n'est pas seulement création de Dieu, mais qu'il se développe par l'homme qui le façonne selon ses besoins.** On redécouvre l'hébreu. Un savant du nom de **LEIBNIZ**, qui comme Platon a reconnu **le caractère arbitraire du signe linguistique**, combat vigoureusement l'origine hébraïque du langage. Toutes les langues n'ont pas leur origine sur l'hébreu. Toutefois, celui-ci proposait toujours une voie sans issue dans la recherche d'un prototype commun. Il fallait donc comparer les états anciens et modernes des langues. Il importe d'étudier la langue en/à un moment donné, en somme, pendant une période trop courte où aucune modification importante ne pourrait être enregistrée.

Mais déjà au XVII^e siècle, s'était éveillé l'intérêt pour les langues autres que le latin et le grec. L'élan missionnaire de l'Eglise révèle à l'Europe qu'il y a au moins 200 langues dans le monde. Au XX^e siècle, on arrivera à 500.

Wilhelm Von Humboldt (1767-1835), qui s'intéresse, entre beaucoup d'autres choses, à une langue de Java et veut établir des règles à partir des faits linguistiques, est le fondateur de la linguistique moderne.

En tout état de cause, le fait linguistique le plus important est la découverte du **sanskrit** par l'anglais William Jones (1746-1784). Ce savant établit **la parenté entre le sanskrit, le grec, le latin, le gotique et les langues celtiques**. Il les fait remonter à une langue commune disparue : **l'indo-européen**.

1.2.4. Le XIX^e siècle : La linguistique historique (Le comparatisme ou grammaire comparée)

Le XIX^e siècle sera le siècle de l'historisme et de la grammaire comparée. L'Europe est abreuvée (expansion coloniale, commerce, voyages missionnaires, communications plus

faciles) d'un flot (une avalanche) continuels d'informations linguistiques en provenance du monde entier. Au début du siècle, **Johann Christoph Adelung** (1732-1806) publie son *Muthridate*, qui réunit tous les documents collectés sur les langues du monde. Ce sont environ cinq cent langues, dont la présentation est assortie de commentaires peu ou prou scientifiques et qui sont accompagnées, pour la plupart d'entre elles de traduction du *Notre Père*.

Le romantisme allemand, qui débute en peu avant le tournant du siècle, favorise l'intérêt pour l'histoire des langues nationales de l'Europe (le relativisme).

L'expression Grammaire comparée apparaît en 1808 dans l'ouvrage de l'écrivain romantique **Friedrich Schlegel** (1772-1829) intitulé *De la langue et de la sagesse des Hindous*.

Quelques repères

BOPP Franz (1791-1867). Ce grand savant allemand a vu le premier que la question du rapport entre les langues indo-européennes entre elles pouvait devenir l'objet d'une étude scientifique à part entière. En fait, malgré la découverte du sanscrit par Jones dès 1786, cette langue ne sera vraiment connue et analysée par les linguistes que grâce à l'action de Bopp. Jusque-là, les observations linguistiques s'étaient faites quasi exclusivement à partir du grec et du latin. Or la sanscrit présente des différences importantes entre ces deux langues. **Il s'est donc agi de voir en quoi consistent les différences et les similitudes, s'il y a des correspondances régulières, sur quoi elles reposent...** Bref, la linguistique comparée débute officiellement en 1816 avec l'étude de Franz Bopp intitulée *A propos du système de conjugaison de la langue sanskrite comparée à ceux des langues grecque, latine, perse et germanique*.

Voici, par exemple, deux formes du verbe être dans les différentes langues indo-européennes dont le sanscrit :

	Sanskrit	Grec	Latin	Celtique	Germanique	Slave
Il est	Asti	Esti	Est	Is	Ist	Gestù
Ils	Santi	Eisi	Sunt	It	Sind	Sotu

sont						
------	--	--	--	--	--	--

Tableau 1. Source : PERRET (2008 : 16)

GRIMM Jakob (1785-1863). Il est l'auteur de *Deutsche Grammatik* (1819, édition revue en 1822) et le **fondateur de la linguistique allemande**. Il compare les différentes langues germaniques.

La deuxième édition de sa grammaire (1822) contient un exposé systématique des correspondances entre les consonnes germaniques et celles des autres langues indo-européennes.

Exemples :

Indo-européen /germanique

Latin ou autres		/gotique/	anglo-saxon/	allemand moderne
1ère loi de Grimm				
Latin	<i>portare</i>	<i>faran</i>	<i>faran</i>	<i>fahren</i>
Grec	<i>polys</i>	<i>filu</i>	<i>feola</i>	<i>viel</i> ([fi:l])
Latin	<i>pa<u>t</u>er</i>	<i>f<u>a</u>dar</i>	<i>f<u>æ</u>der</i>	<i>vater</i> ([ˈfa:t əR])
2ème loi de Grimm				
Sanskrit	<i><u>b</u>hrâtar</i>	<i><u>b</u>ropar</i>	<i><u>b</u>rodor</i>	<i><u>B</u>ruder</i>
Sanskrit	<i>vi<u>d</u>háva</i>	<i>wi<u>d</u>uwo</i>	<i>wi<u>d</u>ewe</i>	<i>wi<u>t</u>we</i>
Latin	<i><u>h</u>ostis</i>	<i><u>g</u>asts</i>	<i><u>g</u>iest</i>	<i><u>G</u>ast</i>
3ème loi de Grimm				
Lutuanien	<i>du<u>b</u>us</i>	<i>di<u>u</u>ps</i>	<i>de<u>o</u>p</i>	<i>tief</i>
Latin	<i><u>d</u>omus</i>	<i><u>t</u>imrjan</i>	<i><u>t</u>imber</i>	<i><u>z</u>immern</i>

Grec *agros* *akars* *æcer* *Acker*

L'indo-européen

Les grammairiens comparatistes ont tenté de reconstruire **une langue mère** que l'on appelle le proto-indo-européen (c'est-à-dire l'indo-européen primitif), dont se seraient détachées, à des époques indéterminées, les langues filles.

Les langues romanes

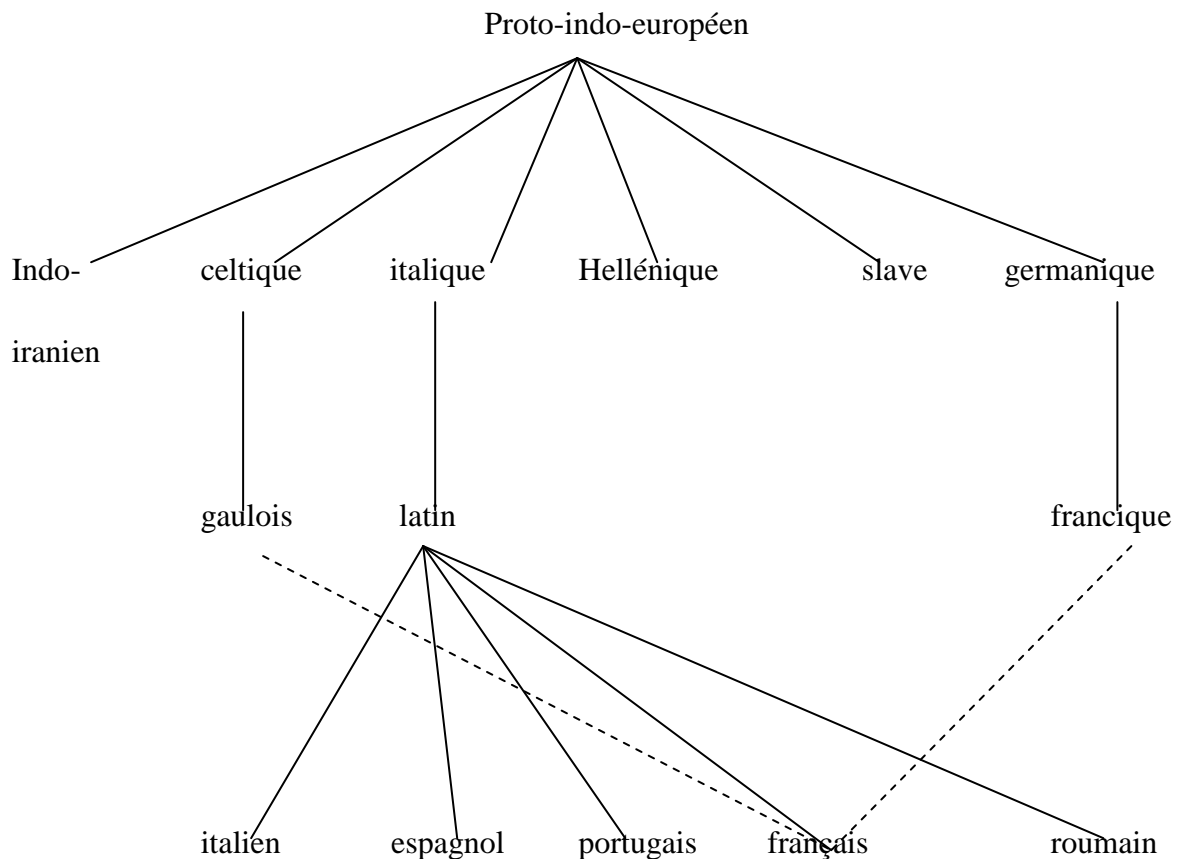
On appelle **Romania**, le domaine couvert par les langues romanes. Il est facile de constater **la ressemblance entre les mots du vocabulaire courant de ces langues** :

Latin	Français	Espagnol	Italien	Portugais	Roumain
Facere	Faire	Hacer	Fare	Fazer	Face
Schola	Ecole	Escuela	Scola	Escola	Scoala
Filia	Fille	Hija	Figlia	Filha	Fiica
Plenus	Plein	Lleno	Pieno	Chéio	Plin
Computare	Compter	Cuentar	Contar	Contar	Conta
Plorare	Pleurer	Llorar	Plorar	Choar	Plinge

Tableau 2. Source : PERRET (2008 : 21)

Le français est une langue issue du latin adopté par les colonisés, une population gauloise parlant une langue d'origine celtique. Cette population gallo-romaine a ensuite subi des invasions germaniques, qui ont aussi influencé la langue française.

Les principales familles de langues indo-européennes et formation du français



Les principales familles de langues indo-européennes et formation du français

Figure 1. Source : PERRET (2008 : 22)

Synthèse

Les langues du monde peuvent être regroupées en familles. Parmi celles-ci l'indo-européen regroupe la quasi-totalité des langues de l'Europe : le français est une langue européenne. Mais l'indo-européen se divise aussi en sous-familles, dont l'une, la famille des langues romanes, regroupe les langues qui descendent du latin : le français est aussi une langue romane. Enfin, deux langues non-romanes mais indo-européennes, le gaulois (famille celtique) et le francique (famille germanique), ont aussi joué un rôle dans la formation du français.

*

Les éléments présentés ci-haut font un balayage des notions en rapport avec l'origine du langage et de la linguistique depuis l'Antiquité jusqu'au XIX^e siècle. Aux questions posées dans l'introduction de ce chapitre, des questions qui ont depuis longtemps fait rêver l'humanité, les linguistes de la fin du XIX^e, qui se sont attachés à comparer les correspondances et les différences entre les langues, en regroupant les langues du monde en familles, chaque famille représentant un groupe de langues ayant une origine commune. Les mieux définies de ce familles (ou sous-familles) sont la famille indo-européenne, dans laquelle se retrouve entre autres, la plupart des langues parlées en Europe, la famille sémitique dont les deux représentants majeurs sont l'arabe et l'hébreu, la famille fino-ougrienne (finnois et hongrois), membre elle-même d'une possible famille ouralo-altaïque qui comprend aussi les langues turques et mongoles ; les familles des langues africaines, asiatiques, indiennes d'Amérique et polynésiennes sont moins établies (Voir M. PERRET, 2008 : 182, document 2). Suivant la richesse de la documentation accessible, et en particulier l'existence ou non d'écritures attestant les langues mortes ou des états anciens de langues encore vivantes, ces groupements sont sûrs pour certaines familles, plus controversées pour d'autres.

Nous avons clôturé le chapitre en focalisant notre attention sur l'origine du français pour la bonne raison que nous sommes dans la filière française.

Mais jusque-là, la linguistique n'est pas encore considérée comme une science dans le vrai sens du terme. Elle n'a pas encore dotée de méthodes rigoureuses. C'est l'objet du chapitre deux.

Chapitre 2. La linguistique moderne

Objectifs du chapitre

A la fin de ce chapitre, les étudiants devront être capables de :

- Caractériser les courants structuralismes ayant marqué la linguistique du XX^e siècle (linguistique interne, structurale).
- Démontrer que la structure de la langue ne suffit pas pour son fonctionnement, qu'il y a des éléments extralinguistiques qui interviennent dans la communication (linguistique externe, linguistiques énonciatives).

Introduction

Nous venons de voir, dans le chapitre précédent, quelques points de repère qui ont conduit la linguistique au statut de discipline scientifique. Dès le XX^e siècle, la linguistique est définie comme une science de la langue, des langues ou du langage. Des courants décrivant les mécanismes du fonctionnement des langues, de l'intérieur (linguistique du dedans) comme de l'extérieur (linguistique du dehors) commencent alors à voir le jour. Entre autres courants ayant marqué cette linguistique dite moderne, il faut mentionner particulièrement le structuralisme.

2.1. Le structuralisme (Ferdinand de Saussure)

Dès les années 1960, le structuralisme considéré comme l'école la plus profonde de la linguistique moderne. **La langue est un système, une structure⁵**. La linguistique est dès lors une science de la langue (en tant que système), des langues ou du langage. **Elle a pour objectif de donner une image aussi exacte que possible de tous les aspects de la langue ou des langues étudiées sans en privilégier aucun.**

⁵ Système qui fonctionne selon des lois et qui se conserve ou s'enrichit par le jeu de ces mêmes lois. Mais le système de la langue est loin d'être immobile.

La méthode que suit la linguistique revient à envisager la langue comme objet de connaissance au cours d'une démarche intellectuelle rigoureuse. En fait, le chapitre 3, « **Science & Linguistique** » (SORIN, 2012, pp. 99-145), interroge le rapport entre la linguistique et la science. La linguistique, en tant que discipline, a l'ambition d'analyser la langue, considérée comme un objet autonome, analysable de manière objective, abstraction faite de tous les éléments hétéroclites qui peuvent empêcher un travail d'exploration essentiellement théorique. Mais derrière ce semblant d'objectivité, la linguistique reste influencée par certaines idéologies, comme par exemple celle de la langue standard, et ne vise finalement qu'à prolonger « les aspirations à l'homogénéisation des grammaires du passé » (SORIN, p. 99).

On appelle **linguistique moderne** la linguistique qui s'occupe de la langue à la manière des structuralistes et de leurs successeurs. Il s'agit tout d'abord de se démarquer de la linguistique dite comparative ou historique (philologie) qui connut ses heures de gloire au XIX^e siècle et qui envisageait les faits de façon isolée dans l'évolution des langues, alors que la nouvelle linguistique les considère dans leur **rapport avec la totalité**. Le XX^e siècle voit l'avènement du structuralisme.

Le structuralisme est une nouvelle manière d'envisager les faits connus. Ces derniers sont analysés non plus selon leur nature ou leur histoire, mais suivant **leur fonction dans le système**. On insiste sur la fonction sociale et communicative du langage.

2.1.1. Principes communs au structuralisme (Cf. FEUILLET, 1988 : 36)

- La primauté est accordée à **la langue parlée** et non à la langue écrite. Cette priorité est évidente lorsqu'il s'agit de décrire des langues qui n'ont aucune tradition d'écriture. La linguistique est **descriptive (et non normative) et c'est en cela qu'elle se rapproche des sciences exactes**. Elle se propose d'observer la langue pour la décrire tout comme le savant dans son laboratoire observe l'échantillon dans son microscope. **La tâche du linguiste** consiste à décrire la manière dont les hommes parlent (et secondairement écrivent), et non à leur prescrire la façon dont ils devraient la parler (et l'écrire).

- La linguistique saussurienne s'attache à **l'étude synchronique de la langue**. Toute langue est en perpétuelle évolution et l'on ne peut l'observer et la décrire sérieusement qu'en

moment supposé stable. Il va de soi que c'est surtout la langue contemporaine que le linguiste est le mieux à même d'observer à loisir.

C'est pourquoi la notion de corruption d'une langue due à l'évolution et au changement des normes est étrangère au structuralisme. Toute langue évolue, et au fur et à mesure que les besoins changent, les langues se transforment pour s'adapter aux conditions nouvelles.

- **Il n'y a pas de langues nobles et d'autres qui seraient inférieures en dignité.** L'importance des langues de culture n'est évidemment pas niée, mais cette situation historique et culturelle dépend des faits de civilisation non des faits de langues.

De même, il ne serait pas juste de prétendre qu'une langue est plus « riche » qu'une autre. Chacune est adaptée aux besoins spécifiques de ses usagers, et si la communauté éprouve le besoin d'utiliser un mot nouveau correspondant à une technique nouvelle, elle le forge ou elle l'emprunte.

Encore plus grave serait l'idée de considérer qu'il y'a des langues primitives (parlées par des « sauvages ») et des langues civilisées. Ce qui peut être valable pour des techniques ne l'est certainement pas pour les langues.

- La description linguistique permet de dégager **la structure spécifique d'une langue donnée** qui la distingue de toutes les autres langues. Malgré les efforts qui sont faits pour mettre en relief **les universaux linguistiques** qui seraient communs à un grand nombre de langues, il reste que chaque langue fonctionne suivant un système de signes qui lui est propre. La langue est un système qui ne connaît que son ordre seul.

- **La langue est un système dont toutes les parties doivent être considérées dans leur solidarité synchronique** (grammaire, organisation syntaxique, lexicale, etc.). Chaque élément ne vaut que par rapport aux autres. D'où l'importance des relations entre les éléments.

- Dans la logique d'une « valeur d'action » (impliquant une théorie du contexte), la **sémiologie** [linguistique] ou **signologie** : morphologie, grammaire, syntaxe, synonymie, rhétorique, stylistique, lexicologie, etc. – le tout étant inséparable⁶

2.1.2. Ferdinand de Saussure (1857-1913)

En 1894, il s'intéresse à la linguistique générale et à la sociologie (dont le fondateur en France est **Emile Durkheim, tente d'établir dans la société une unité qui dépasse les conflits entre les individus**). Il en arrive à la conviction que « **la langue est un système organisé et doué d'une fonction sociale** ». C'est un système de signes reliés les uns aux autres et où la valeur de chacun est conditionnée par l'existence des autres. Le système de la langue repose dès lors sur des **oppositions (= distinctions) entre les signes**.

Ses travaux l'amènent à considérer que la langue est un système, que les faits particuliers ne doivent jamais être considérés de manière isolée et que la langue est un phénomène social dont le but est la compréhension entre les personnes.

Pour lui le **signe linguistique** (oral, c'est-à-dire sonore) est de nature complexe : il est l'union d'une face phonique, qui sert à désigner quelque chose (**le signifiant**) et d'une face sémantique, le concept désigné (**le signifié**).

Il privilégie la synchronie (étude de l'état d'une langue à un moment donné) par rapport à la diachronie (évolution dans le temps = somme des différentes synchronies) et s'appuie essentiellement sur **ce qui est distinctif** (pertinent, en allemand : relevant), par opposition à ce qui ne l'est pas (Voir P. GUELPA, 1997 : 41-42)

Ses idées nous sont connues par ses disciples qui firent paraître après sa mort les notes qu'ils avaient prises à ses cours, les rassemblant en 1916 dans le livre intitulé *Cours de linguistique générale* (Par Ch. Bally et A. Séchehay, Genève).

⁶ Saussure In RASTIER, F. & BOUQUET, S (2002). *Une introduction aux sciences de la culture*, PUF, Paris, p. 27.

2.1.3. Les écoles

▪ L'école de Prague

Elle s'est constituée en 1929 avec le Tchèque Jirí Trnka, et le Russes **Nikolay Troubetskoy et Roman Jakobson**. Elle s'est illustrée dans la phonologie, phonétique fonctionnelle.

Elle se demande : la fonction, pour quoi faire ? C'est la plus importante pour nous, car elle s'intéresse au fonctionnement de la langue.

Nicolay Sergueïévitch Troubetskoy (Moscou, 1890-Vienne, 1938) a enseigné à Vienne. Il est influencé par Baudouin de Courtenay et Ferdinand de Saussure. **Il définit rigoureusement la notion de phonème et établit la distinction entre la phonétique, qui étudie les sons comme phénomènes physiques, et la phonologie qui les étudie « comme des signaux phoniques employés à des fins d'intercompréhension à l'intérieur d'une communauté linguistique »**. Ses *Grundzüge der Phonologie* (= *Principes de phonologie*) ont été publiés à titre posthume (1939) et constitue son œuvre la plus marquante.

Roman Jakobson (Moscou, 1896-Boston, 1982) émigre à Prague à cause de la révolution bolchévique et travaille sur la **phonétique comparée des langues slaves**. Ses recherches concernent la phonétique, la phonologie, la psycholinguistique, l'acquisition du langage,...

Parmi ses écrits, deux volumes ont été traduits en français : *Essais de linguistique générale*.

• L'école de Copenhague

Elle se constitue en 1931 autour de **Louis Hjelmslev** (1899-1965). Son but est de parvenir à une algèbre de la langue, laquelle est une pure forme. C'est **la glossématique** qui atteint un très haut niveau d'abstraction.

L'école de Copenhague poursuit **le principe saussurien de l'immanence : la langue en elle-même et pour elle-même**. Sa théorie, *la glossématique*, formule de façon extrêmement rigoureuse, quasi mathématique même, les structures de la langue.

L'œuvre majeure de **Louis Hjelmslev** est *Prolégomènes à une théorie du langage*. Cet ouvrage est important surtout pour des domaines de la sémantique ou sémiologie.

- **L'école américaine**

Son chef de file est **Leonhard Bloomfield** (1887-1949). Il s'intéresse aux langues des Indiens d'Amérique et des Peuples de Polysémie, participe à la revue *Language*, puis publie en 1933 son œuvre majeure : *Language*. Il veut **analyser scientifiquement la langue** et, pour ce faire, ne prend en compte que ce qui est observable (analyse phonologique, analyse de la phrase en *Immediate Constituents* (IC's) = *Constituents Immédiats*). **Le distributionnalisme** est le nom de la théorie de Bloomfield, qui classe les éléments suivant la place qu'ils peuvent occuper sur la chaîne. **L'apport principal de Bloomfield a été de conférer un statut scientifique à la linguistique aux Etats-Unis.**

Edouard Sapir (1884-1939) se tourne vers les langues amérindiennes. Indépendamment de Ferdinand de Saussure et des linguistes du cercle de Prague, il élabore en 1925 une définition du phonème. Professeur à Chicago, puis à Yale, **il propose de classer les langues non plus d'après leur origine (ou leur origine supposée), mais d'après leur caractères formels. Il pense que toute langue véhicule une vision du monde. Il insiste sur le caractère systématique du langage.** Un de ses ouvrages principaux est *Le langage, une introduction à l'étude de la parole* (1921).

Benjamin Whorf (1897-1941) est un disciple de Sapir. Sa théorie (hypothèse Sapir-Whorf) revient à **établir un lien de causalité entre le système de représentation de la réalité et le langage. La vision qu'a chaque peuple de la réalité influe directement sur le lexique, la morphologie, et la syntaxe.** Son œuvre est rassemblée dans *Language, Through and Reality* (1956).

En marge du structuralisme, mais américain lui aussi et l'un des plus grands linguistes du XXème siècle, signalons **Noam Chomsky** (1928). **Il se démarque du distributionnalisme et de la linguistique structurale en en dénonçant les insuffisances** dans *Structures syntaxiques* (1957). Il propose un modèle transformationnel, invente la notion de **grammaticalité** et fait appel à la **créativité** des locuteurs d'une langue. **Chaque personne a une intuition de la structure de sa langue.** La linguistique doit tenir compte de toutes les possibilités grammaticales d'une langue donnée. Il s'oppose donc au structuralisme dans *Current Issues In Linguistics Theory* (1964). Il oppose son **modèle transformationnel au modèle taxinomique** (= qui classe au moyen des listes d'éléments) des structuralistes.

Il met au point sa théorie de la **grammaire générative** : **tout locuteur est à même de construire et de comprendre avec un nombre fini d'éléments un nombre infini de phrases inédites** dans *Aspects de la théorie syntaxique* (1965).

- **Les français**

Antoine Meillet (1866-1936), élève de De Saussure, il est influencé par Durkheim (« **la civilisation façonne la langue** ») et étudie l'histoire des langues indo-européennes (*Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, 1903; *Caractères généraux des langues germaniques*) et **la linguistique générale** (*Comment les mots changent de sens*, 1906 ; *Linguistique historique et linguistique générale*, 1921-1936).

André Martinet (1908), est un disciple de Troubzkoy et **privilégie le caractère fonctionnel des unités linguistiques**. Il s'intéresse à la phonologie descriptive (français contemporain), à la phonologie diachronique, et à la linguistique générale (*Eléments de linguistique générale*, 1960 ; *Langue et fonction*, 1962).

Emile Benveniste (1902-1976). Il est disciple de Saussure et adhère aux thèses structuralistes de Prague. Il se spécialise dans les langues iraniennes, la grammaire comparée des langues indo-européennes et la linguistique générale. Il est spécialement connu pour ses pénétrantes réflexions et discussions rassemblées dans les deux volumes de *Problèmes de linguistique générale* (1966-1974) où il traite des relations de personnes, du signe linguistique, de l'énonciation, ...

2.1.4. Bilan

- **Quelques critiques**

La première est que **les structuralistes semblent croire à la substantialité de la structure linguistique**, ce qui est difficilement justifiable au point de vue scientifique. **Du point de vue philosophique c'est absurde car la langue ne possède pas une entité substantielle, mais accidentelle (sens scolastique du terme). C'est une construction faite par les hommes et transmise par le moyen de l'apprentissage, comme n'importe quelle science ou art.**

Une autre s'adresse au fait de penser que le monde soit régi par notre connaissance (= idéalisme, cartésianisme) et que celle-ci soit régie par le langage. Or **d'après Aristote et Thomas d'Acquin, deux penseurs réalistes, les mots signifient immédiatement les concepts et, à travers eux, réfèrent aux choses.**

Enfin, réduire la culture au langage, considérer que l'homme soit la propriété de la langue, et que la structure soit l'unique réalité qui rende compte de la langue est abusif. **La pensée ne se réduit pas au langage.**

- **Les apports**

Le structuralisme a bien vu qu'une langue ne s'envisage pas comme une multitude de faits isolés, mais qu'un changement ponctuel a des répercussions sur l'ensemble et qu'un élément de la langue ne prend de valeur que par rapport aux autres. La compréhension est à ce prix. On n'imagine pas pouvoir se comprendre en se servant d'une langue où les signes seraient indifférenciés...

Les apports du structuralisme se situent essentiellement au niveau de la phonologie et de la syntaxe. Ils consistent dans une analyse d'une langue plus rigoureuse et satisfaisante pour l'esprit que celle qui avait été entreprise auparavant.

Ils doivent aussi être sauvegardés et replacés dans leur contexte. Le structuralisme était une réaction contre les excès de la linguistique historique (qui privilégiait de façon excessive la diachronie). **Le structuralisme n'est évidemment pas la vérité absolue sur langue, et peu à peu, il est complété puis dépassé par la théorie de l'énonciation.**

2.2. La théorie de l'énonciation

Mettons tout d'abord en évidence la différence entre *phrase*, *énoncé* et *énonciation*.

La phrase est une structure syntaxique prédicative pourvue d'unités significatives qui sont entre elles hiérarchisées. Elle forme une entité construite qui correspond à un type d'organisation des mots reposant sur des **règles**. Elle est un **schéma abstrait** présent dans la

compétence du sujet parlant. Isolée de tout cadre contextuel et de tout entourage verbal, elle est en quelque sorte en attente d'actualisation.

Fragment d'expérience, **l'énoncé est quant à lui une structure linguistique actualisée par une situation d'énonciation**, constituant une réalisation individuelle de ce schéma, c'est-à-dire une occurrence. **L'énoncé** (simple mot, groupe de mots, phrase ou groupe de phrases) est **le résultat** d'un assemblage plus ou moins conscient de la part du locuteur. Au plan sémantique, la **phrase** est le lieu des conditions de vérité, **l'énoncé** est le lieu du vrai et du faux.

L'énonciation est une sorte de stratégie, une mise en ordre des éléments de la langue dans un but précis, à un moment donné, dans un lieu donné, effectuée par un locuteur donné. On peut dire que le résultat de l'énonciation est un énoncé.

Oswald Ducrot et Tzvetan Todorov, dans leur *Dictionnaire des sciences du langage* (Paris, Seuil, 1972 : 405-406), définissent **l'énonciation comme un acte au cours duquel des « phrases s'actualisent, assumées par un locuteur particulier, dans des circonstances spatiales et temporelles précises ».**

2.2.1. Les pères fondateurs

Plusieurs d'entre eux méritent attention :

-Emile Benveniste

Benveniste déclare (*Problèmes de linguistique générale*, 1974, tome II p. 80) : **« L'énonciation est une mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation »**, c'est-dire **un acte pris en charge par un locuteur donné, dans un cadre spatio-temporel donné et destiné à un allocataire donné. C'est l'acte de production linguistique, c'est-à-dire l'actualisation des phrases dans une situation précise.** L'énoncé est le résultat de cette production. Autrement dit, le code (l'ensemble des mots, groupes de mots, ...) est mis en mouvement par le locuteur dans des conditions d'intersubjectivité.

La saisie d'un énoncé comme « Je suis fatigué » dépend de la situation de l'émetteur, des circonstances, du moment où il est produit (contexte : conditions contextuelles) et des éléments qui constituent l'énoncé (cotexte : l'environnement linguistique).

-Pour **Oswald Ducrot** (*L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga, 1987, p.36.), l'énonciation désigne « **l'activité langagière exercée par celui qui parle au moment où il parle. Elle est donc par essence historique, événementielle, et, comme telle, ne se reproduit jamais deux fois identique à elle-même.** »

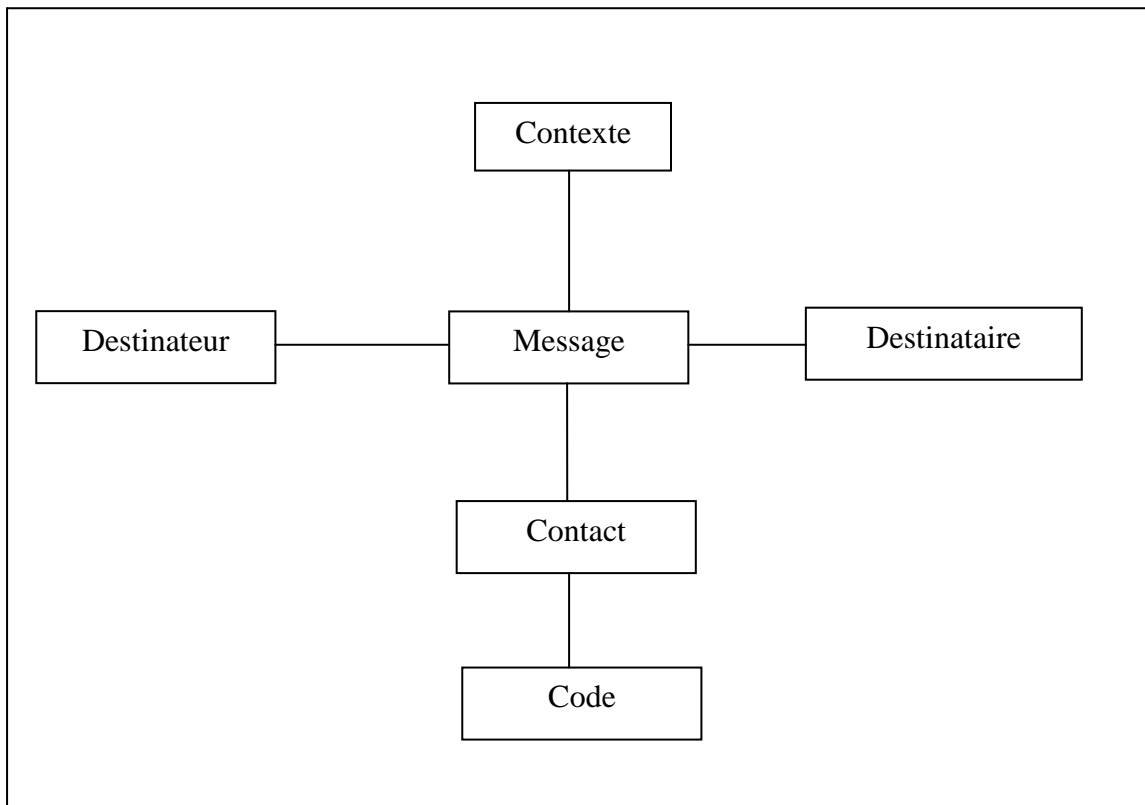
D'une façon lapidaire : qui énonce, quand et comment ? pourquoi énoncer ? , pour qui énoncer ?

D'où **une conception dynamique du langage, par opposition au structuralisme**, qui voyait surtout des structures, des possibilités de combinaison, des schémas préétablis à la disposition du locuteur. **L'énonciation est une réaction contre les excès du structuralisme.** Elle redonne enfin la place qui lui revient au sujet parlant.

-Roman Jakobson

Il dégage six **termes constitutifs toute communication verbale** avec six fonctions correspondantes (Voir : C. BAYLON et P. FABRE, 2007 : 31-32).

Termes constitutifs de la communication verbale



Termes constitutifs de la communication verbale

Figure 2. Source : BAYLON (2007 : 31)

Commentaire explicatif de BAYLON :

Le destinataire (disons plutôt le locuteur) envoie un message au destinataire (auditeur). Pour être compris, le message requiert un contexte linguistique ou une situation extralinguistique auquel ou à laquelle il renvoie, et un code (disons plutôt langue commune au destinataire et au destinataire). Enfin, le message requiert un contact, un canal physique et une connexion psychologique entre le locuteur et l'auditeur, contact qui leur permet d'établir et de maintenir la communication.

BAYLON et FABRE (2007 : 31)

A ces six facteurs constitutifs de toute communication verbale, correspondent six fonctions.

Destinateur. Fonction expressive : le locuteur tend à exprimer ses sentiments (joie, colère ...), à manifester son attitude à l'égard de ce dont il parle.

Message. Fonction poétique (ou stylistique) : celle qui considère la langue comme une œuvre d'art (« la langue en elle-même et pour elle-même »). La fonction poétique, telle que conçue par Roman Jakobson considère **deux modes fondamentaux** dans l'arrangement du processus verbal : la sélection (axe paradigmatique selon Saussure) et la combinaison (axe syntagmatique selon Saussure). Soit le thème du message : « enfant ». On a sur l'axe de la sélection : enfant, gosse, mioche, gamin. Pour commenter ce thème, on aura encore sur le même axe à choisir entre : dort, sommeille, somnole, etc. Les deux mots choisis se combinent (axe syntagmatique) alors sur la chaîne parlée : *L'enfant dort*.

Le locuteur doit faire un choix de l'élément à utiliser et la substitution est possible selon les moments et les besoins de la communication. D'où la conclusion que les rapports syntagmatiques sont marqués dans l'énoncé tandis que les rapports paradigmatiques sont marqués dans la langue. L'acte linguistique le plus élémentaire implique le fonctionnement de ces deux structures. Le paradigme sera donc l'ensemble des signes d'une même classe grammaticale qui sont interchangeables dans un énoncé donné (des noms, des verbes, des adverbes, des adjectifs, des modes...).

Destinataire. Fonction conative ou impérative ou injonctive : le destinataire conduit le destinataire à agir, à adopter un comportement déterminé (fonction manifestée dans l'impératif par exemple).

Contexte. La fonction référentielle ou cognitive : le contexte est l'ensemble des données communes à l'émetteur et au récepteur sur une situation culturelle (même référence : représentation de la réalité matérielle réelle ou fictive, idéologies) et psychologique, des expériences et des connaissances de chacun des deux ; les objets auxquels renvoie le message

Contact. La fonction phatique permet de mettre en service le canal et d'établir, prolonger, interrompre la communication (Allô, vous m'entendez ! « N'est-ce pas », « Voilà », etc.).

Code. La fonction métalinguistique : le locuteur prend le **code** qu'il utilise comme objet de son discours. Cette fonction consiste à expliciter les composants et le fonctionnement du code, ce qui est le rôle habituel des dictionnaires, des grammaires et ouvrages de linguistique (On appelle **métalangage**, ce langage qu'ils tiennent sur le langage lui-même.)

2.2.2. Les idées-forces

La théorie de l'énonciation vient compléter la théorie des groupes syntaxiques en ce sens qu'elle prend en compte les éléments appartenant au code de la langue et dont pourtant le sens dépend de facteurs qui varient d'une énonciation à l'autre (pronoms personnels de 1^{ère} et de 2^{ème} personne : *je/moi, tu/toi, nous, vous, ici, là, là-bas, hier, aujourd'hui, à gauche, à droite, comme ça, celui-ci, celui-là...*) et les termes qui impliquent un jugement et une émotion. La langue n'est plus considérée comme un objet (un catalogue, un code statique, inerte). La linguistique la traite désormais comme un acte (de parole). D'où une **conception dynamique du langage**, qui n'est plus un simple *puzzle*, mais une **stratégie**, un agencement conscient et réfléchi des diverses pièces de la langue (envisagée comme un code). Le langage est un acte, un acte de parole (anglais : *speech act*, allemand : *sprichakt*).

Ceci a pour conséquence le fait que nombre de petits mots, considérés traditionnellement comme des adverbes, se révèlent être autre chose que des adverbes (le mot *très*, en français, qualifié d'« adverbe » ne porte jamais sur un verbe !). Il faut les classer autrement. La théorie de l'énonciation fait donc éclater la classe traditionnelle des adverbes.

En termes de bilan, nous pouvons retenir que les acquis fondamentaux de la linguistique moderne sont irréfutables et concernent la phonologie, la syntaxe, les méthodes et les procédures d'analyse.

2.3. Les acquis fondamentaux

2.3.1. La phonologie

- **La double articulation** (théorie due à Martinet, *Éléments de linguistique générale*, Paris, Armand Colin, 1967). La double articulation du langage établit la grande différence entre le langage humain et le langage des animaux. Le langage des animaux est un bloc inanalysable saisi globalement. Leur message n'est pas doublement articulé. Il est plutôt

figuré de manière générale. Par contre, le langage humain est construit sur la base des segments (unités) de deux espèces.

- **La première articulation** est « celle selon laquelle tout fait d'expérience à transmettre, tout besoin qu'on désire faire connaître à autrui, s'analysent en une suite d'unités douées chacune d'une forme vocale et d'un sens » (Martinet). Elle construit l'énoncé en unités successives minimales qu'on appelle les **monèmes**. Les plus petites de ces unités sont généralement appelées **morphèmes**⁷.

Exemples : Le vent souffle (3 monèmes)

1 2 3

Embarquons sur le bateau (5 monèmes)

1 2 3 4 5

Le monème est la plus petite unité ayant à la fois une forme (sa) et un sens (sé)

Si un monème est le plus petit segment du discours auquel on peut attribuer un sens, il n'est pas rare qu'un mot corresponde à plus d'un monème (morphème).

Exemples : autoroute (2), Part-ons (2), Je vais **au** marché (5) [**Au** : amalgame de deux monèmes « à » et « le »]

Martinet distingue donc parmi les monèmes : les lexèmes (monèmes ou lexèmes lexicaux) et les morphèmes (morphèmes grammaticaux).

Soit la phrase *Les enfants jouent dans la cour.*

Morphèmes lexicaux = lexèmes : *enfant-jou-cour-*

Morphèmes grammaticaux : *les, -s, -ent, dans, la.*

⁷ Martinet utilise, en fait, la dénomination monème, qui lui est propre, et est beaucoup moins répandue.

Les lexèmes

Ils constituent des mots à contenu sémantique. Leur classe est ouverte : inventaire illimité, on peut, sans déstabiliser le système, y introduire de nouveaux mots : ce sont les noms, les verbes, les adjectifs qualificatifs et les adverbes. Mais aussi : un radical, un affixe (préfixe, suffixe).

Les morphèmes (ou monèmes grammaticaux ou grammèmes)

Ils ne véhiculent pas un contenu référentiel aussi précis que les lexèmes : les articles, les pronoms, les adjectifs possessifs, démonstratifs, indéfinis, les prépositions, les conjonctions, les désinences verbales (marques de la conjugaison).

Les monèmes s'ordonnent dans le **successif** et servent à former les énoncés. Martinet établit le découpage suivant :

Les monèmes autonomes

Les adverbes sont des monèmes autonomes, car ils peuvent figurer en toutes positions : *c'est ta fête aujourd'hui / c'est aujourd'hui ta fête / Aujourd'hui c'est ta fête.*

Les monèmes fonctionnels

Les prépositions sont des monèmes fonctionnels qui servent à articuler les monèmes sur d'autres monèmes. **Les conjonctions** de subordination servent à articuler des énoncés sur d'autres énoncés.

Les monèmes dépendants

Les autres mots de la langue sont dits monèmes dépendants (de leur position dans la phrase, de leurs relations avec les autres mots de la phrase : nom, verbe, adjectif qualificatif).

Ex : Françoise s'est cassé un ongle hier à la piscine

Françoise : monème dépendant

Casser : monème dépendant

Ongle : monème dépendant

Hier : monème autonome

A : monème fonctionnel

Piscine : monème dépendant

- **La deuxième articulation** est constituée par les unités successives issues de l'analyse du signifiant, de la forme vocale, et donc dépourvues de sens. Ce sont les **unités distinctives de sens ou phonèmes**. Elles sont en nombre restreint (36 phonèmes en français) et satisfont à la tendance au **moindre effort**. Les phonèmes se distinguent les uns des autres par un ou plusieurs traits distinctifs. Par exemple, /t/ se distingue de /d/ par le seul trait, ils sont tous deux occlusives dentaux, mais /t/ est sourd, tandis que /d/ est sonore. **Le trait distinctif est la sonorité**. /t/ se distingue de /f/ car ce dernier est labial et fricatif. Si l'opposition entre deux

sons d'une langue permet de distinguer deux significations différentes dans cette langue, nous avons affaire à deux phonèmes différents et **l'opposition est pertinente** (distinctive de sens) : français : *mère/mare* → /m ε r/ ~ /m a r/. Il y a opposition de timbre. C'est donc la substitution d'une unité par une autre qui va modifier l'articulation : bain [b ɛ̃] ≠ main [m ɛ̃] ≠ pain [p ɛ̃] ≠ nain [n ɛ̃].

- **Les variantes**

Elles peuvent être :

- **Libres** (= allophones) : le [k] de *caille* est prononcé plus en arrière que le [k'] de *quille*, plus mouillé, plus palatal, prononcé plus en avant de la bouche ; on peut intervertir ces deux prononciations sans que cela change quoi que ce soit au sens. On a donc deux allophones [k] et [k'] et un seul phonème /k, k'/. De la même façon, les différentes façons de prononcer le « r » en français n'entraînent pas de changement de sens.

- **De position** : [p^h, t^h, k^h] sont des variantes de position de /p, t, k/ en allemand. Ce qui fait que nous avons à chaque fois un seul phonème /p, p^h/, /t, t^h/, /k, k^h/. Ainsi le mot *kaffee* (café) qu'on prononce [ˈkhafɛ] (en faisant exploser le k) est quand même compris même si on prononce à la française : [ka'fe].

- **Combinatoires** (ou en distribution complémentaire) : en allemand, [ç] et [x] constituent un seul phonème : /ç, x/. Là où l'on trouve l'un, l'autre n'apparaît pas et vice versa. Il s'agit de variantes conditionnées par position.

- **Le découpage de la chaîne parlée est nécessaire pour faire sens.**

Une suite phonique, pour être comprise, doit être découpée en unités de sens. Ce découpage n'est pas évident, surtout en langue parlée, prenons comme exemple les jeux comme :

-Si six scies scient six cyprès, six cent six scies scient six cent six cyprès.

- **L'analyse en traits distinctifs :**

Chacun des phonèmes va être analysé en traits distinctifs (Cf. Tableaux des phonèmes du français, *cours de phonétique et phonologie*). On ne peut les définir qu'à partir de ce qui les différencie.

Le phonème est la plus petite unité de la chaîne parlée qui ait une valeur pertinente d'opposition (distinction). C'est un élément de signifiant (et) qui n'a pas de signifié. Il a un rôle distinctif de sens.

- **Classement articulaire et transcription phonétique des sons du français**

Symboles phonétiques

Voyelles

Les voyelles orales

i : pire [piR]

y : pour [pyR]

u : pour [puR]

e : pré [pRe]

ε : père [pεR]

ø : peu [pø]

œ : peur [pœ]

o : peau [po]

ɔ : port [pɔ]

a : patte [pat]

ɑ : pâte [pa]

ə : petite [pə]

Voyelles nasales

ẽ : brin [bRẽ]

œ̃ : brun [bœ̃]

õ : bon [bõ]

ã : banc [bã]

Consonnes

p : peau [po]

b : beau [bo]

t : tu [ty]

d : du [dy]

k : car [kãR]

g : gare [gãR]

f : feu [fø]

v : veut [vø]

s : su [sy]

z : zut [zyt]

ʃ : vache [vaʃ]

ʒ : sage [saʒ]

m : mais [mɛ]

n : nu [ny]

ɲ : vigne [viɲ]

Semi-consonnes

l : lu [ly]

R : Rue [Ry]

j : bien [bjɛ̃]

ɥ : lui [ly]

w : oui [wi]

Tableau représentatif des voyelles

	Antérieures		Postérieures
	non labialisées	labialisées	Labialisées
Fermées	i	Y	u
mi-fermées	e	ø	o
mi-ouvertes	ɛ nasale : ẽ	œ ə nasale : œ̃	ɔ nasale : õ
Ouvertes	a		ɑ ã

Tableau représentatif des voyelles

Tableau 3. Source : Renard (1983 : 25)

Tableau représentatif des consonnes

		labiales	dentales	Palatales	
Occlusives	orales	non-voisées	p	t	k
		voisées	b	d	g
	Nasales	m	n	ɲ	
Constrictives	non-voisées	f	s	ʃ	
	Voisées	v	z	ʒ	

Tableau représentatif des consonnes

Tableau 4. Source : Renard (1983 : 26)

Les semi-consonnes

	labialisation	point d'articulation
j	écartée	Palatale
ɥ	labialisée	palatale
w	labialisée	vélaire

Les semi-consonnes

Tableau 5. Source : Renard (1983 : 26)

Les liquides

Liquides	
latérale	Vibrante
l	R

Les liquides

Tableau 6. Source : Renard (1983 : 26)

2.3.2. La syntaxe

La linguistique moderne définit précisément les notions de discours, texte, énoncé, phrase, groupe verbal, etc. On sait qu'une langue s'actualise grâce aux **textes (discours)**.

Lié constitutivement à l'écriture, **le texte** est ce qui est écrit. Il suggère plus que la parole et suscite la garantie de la chose écrite. Trace irrécusable, indélébile, le texte est une arme contre le temps, l'oubli, et contre les roueries de la parole qui, si facilement, se reprend, s'altère, se renie. Il peut s'agir d'un discours oral ou écrit qui peut se limiter, par exemple, à un simple lexème comme « silence ! » si il n'est pas suivi d'une réponse, ou bien représenter des discussions interminables ou des œuvres en plusieurs volumes. **L'énoncé** est toute production langagière. C'est le résultat de l'énonciation. **La phrase** est l'unité abstraite de la

communication linguistique. C'est la suite phonique minimale par laquelle un locuteur adresse un message à un auditeur.

Selon R. METRICH,

La phrase est un groupe verbal, schéma abstrait (complexe comprenant une base, **le lexème verbal**, dérivé ou composé, et éventuellement un certain nombre d'autres groupes hiérarchiquement rattachés à la base, le tout couvert par les catégories) qui s'actualise grâce au jeu des catégories (temps, mode, phase). Un même groupe verbal peut donner un grand nombre de phrases différentes.

Métrich (1994 : 30)

C'est donc une unité grammaticale. Mais elle est aussi une unité de communication quand elle est prononcée dans une situation précise (énonciation). **Le GV (Groupe verbal)** est tout énoncé comportant au moins une FVP (Forme Verbale Personnelle = verbe conjugué).

2.3.3. Les méthodes de la linguistique moderne

Elles sont censées permettre une **observation rigoureuse des phénomènes linguistiques, favoriser les comparaisons et l'établissement des lois générales à partir de faits particuliers, les mêmes causes produisant toujours les mêmes effets**. On recourt ici à des notions explicitées par Saussure.

- **Le premier principe consiste à distinguer la langue de la parole**. Soit dit en passant, ces deux mots français ont acquis un **statut international** dans la linguistique au niveau mondial et s'emploient tels quels, quelque soit la langue dans laquelle on s'exprime. Par exemple, en allemand, on dit : *die Sprache/die Sprache*.

La langue se définit comme un fait social, comme étant le code de la communauté, une convention, la réserve de signes linguistiques propres au groupe, le dictionnaire. *La parole* se définit comme l'acte individuel par lequel on fait usage de la réserve de signes (la langue). On peut entendre « parole » comme acte de parole (côté dynamique, utilisation de la langue = allemand : *sprechakt*, anglais : *speech act*), soit comme le produit de l'acte de parole (= énonciation ; allemand : *Außerung*, anglais : *utterance*). La parole est donc à la fois instrument et produit de la langue. Cette distinction entraîne une série d'*oppositions* comme :

Nécessaire / contingent (occasionnel)
Homogène / hétérogène
Psychique / physique (physiologique)
Grammatical / agrammatical (non acceptable)
Actuel / virtuel
Actif / passif

Il existe une interdépendance entre langue et parole. Il y a d'une part opposition et d'autre part, simultanément, conditionnement de l'une par l'autre. La langue en tant que système est tout ordonné et clos dans lequel toutes les parties sont en relation les unes avec les autres et constituent ensemble une structure tout en possédant une fonction bien définie. Par **structure**, il faut comprendre la façon dont elles se combinent.

- **Le second principe**, c'est que la linguistique ne prescrit pas (prescrire est la tâche de la grammaire), elle *décrit*. Partant de la langue parlée, elle analyse les actes de parole afin d'en reconstruire le système qui lui est sous-jacent, celui de la langue.

La linguistique moderne est essentiellement et prioritairement descriptive. Elle ne prend pas position, mais se borne à enregistrer des faits de langue.

- **Troisième principe** : la linguistique moderne s'intéresse avant tout à ce qui est pertinent, donc distinctif du point de vue du sens dans un énoncé donné. Ce qui veut dire qu'elle laisse délibérément de côté tout ce qui n'apporte pas de nouvelle information, ce qui est redondant. Par exemple, dans la suite *Les enfants travaillent bien les morphèmes -s et -ent sont redondants, le pluriel étant déjà indiqué par les*. Ces informations donc font double emploi. De ce point de vue, l'anglais apparaît comme remarquablement économique : *The children work well* (une seule marque du pluriel *-ren*. A noter que le français, au niveau de l'oral atteint à l'anglais.

En revanche, prononcer le mot *table* en français avec /a/ palatal comme [tabl] ou avec /a/ vélaire comme [tabl] ne change rien à la signification. On comprend qu'il s'agit d'une table. Par conséquent, la différence n'est pas pertinente.

- **Un quatrième principe** veut que la linguistique moderne attache une grande importance au caractère **syntagmatique ou paradigmatique** des unités linguistiques.

- En effet, partant du **caractère linéaire** des actes de paroles (déroulement dans le temps), on constate aisément que chaque élément de l'énonciation est en relation avec celui qui le précède et celui qui le suit. Ceci vaut tant sur le plan de petites unités (**phonèmes**) que sur le plan des grandes unités de la langue (**morphèmes, syntagmes**). La relation à l'intérieur d'une succession, à l'intérieur de la chaîne parlée, est dite *syntagmatique*, car elle concerne les unités de la chaîne et leurs rapports réciproques. Une analyse distributionnelle nous renseigne sur les relations syntagmatiques qu'un élément peut établir avec d'autres. Il s'agit donc d'une **relation horizontale** entre les différents éléments. Au niveau de syntagmes :

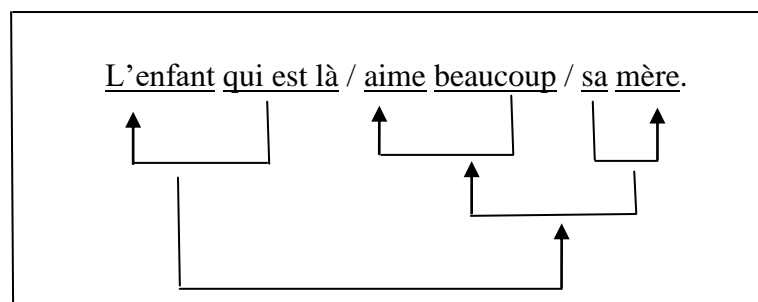


Figure 3. Source : Guelpa (1997 : 52)

La flèche pointe sur la base d'incidence du groupe, c'est-à-dire ce sur quoi elle porte. On voit que les syntagmes sont en relation de dépendance les uns aux autres. La relation des groupes entre eux est dite syntagmatique. Autres exemples :

- Ce garçon tient absolument à faire son service militaire.*
- Ce garçon ne tient pas absolument à faire son service militaire.*
- Ce garçon ne tient absolument pas à faire son service militaire.*

Dans le a), le mot absolument porte sur le verbe *tenir* : *tenir absolument* est un ensemble de sens. L'adverbe absolument est ordonné au verbe, *ad verbum*, d'où sa dénomination d'adverbe qui révèle sa fonction. Nous avons donc des relations syntagmatiques du genre :

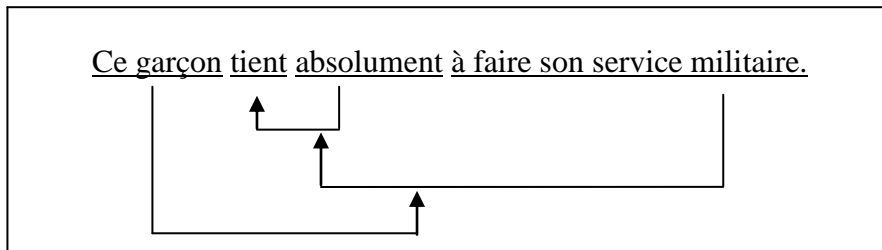


Figure 4. Source : Guelpa (1997 : 53)

Dans b), absolument est déterminé par la négation discontinue en français *ne...pas* (servitude redondante : à l'oral, on supprime l'élément redondant *ne* : *Je viens pas*, *Je sais pas*, *J'comprends pas*).

De sorte que *ne...pas* porte sur absolument et que nous avons la structure suivante :

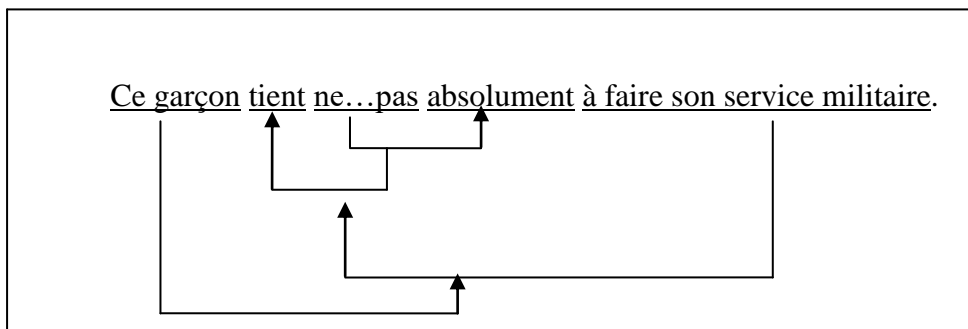


Figure 5. Source : Guelpa (1997 : 53)

Nous avons affaire à une négation partielle (= portant sur un élément de l'énoncé).

Dans c), c'est absolument qui détermine la négation. D'où le schéma :

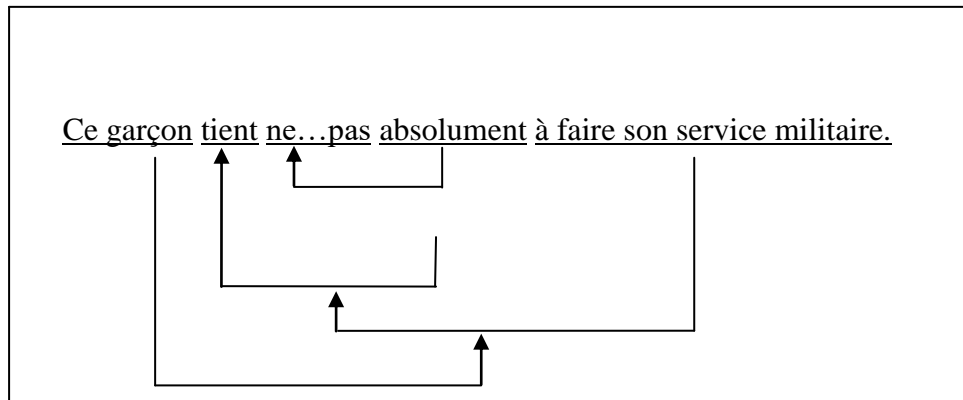


Figure 6. Source : Guelpa (1997 : 53)

Ce qui correspond à une signification bien différente de celle de b) ! Il s'agit en c) d'une négation globale où l'élément négatif est renforcé par *absolument*.

- La relation est dite *paradigmatique* quand elle s'exerce sur l'axe vertical, c'est-à-dire quand dans une même classe les éléments sont interchangeables :

Relation paradigmatique entre les éléments

Prouvé /e/s (prouver)				
prouver (trouvé/e/s)				
trouer (troué/e/s)				
/p/	/r/	/u/	/v/	/e/
/t/	/r/	/u/	/v/	/e/
/t/	/r/	/u/		/e/

Tableau 7. Source : GUELPA (1997 : 53)

Ces oppositions paradigmatiques correspondent aux mots prouver /-é(e/s), trouver /é (e/s).

Voici un exemple avec des syntagmes :

Relation syntagmatique entre les éléments

L'étudiant	apprend vite	l'allemand
Il	apprend vite	l'allemand
Elle	apprend bien	l'anglais
Cette jeune fille	apprend bien	l'anglais

Tableau 8. Source : GUELPA (1997 : 54)

À chaque classe paradigmatisée (verticale) correspond toujours la même fonction syntaxique. Les éléments de chaque classe paradigmatisée peuvent être fournis ou très réduits.

- **Cinquième principe** : la linguistique moderne procède de façon *synchronique*. En effet pour décrire une langue, il n'est d'aucun intérêt de savoir par quels stades antérieurs elle est passée avant de parvenir à son état actuel. Il existe toutefois un conditionnement réciproque entre synchronie et diachronie. La langue est à chaque instant à la fois une institution du présent et un produit du passé. La base de départ de la linguistique structuraliste est obligatoirement synchronique, car l'histoire de la langue est l'histoire d'un système et non d'un son particulier. Autrement dit, la diachronie elle-même (étude à travers le temps) ne peut se concevoir que comme la suite de différentes coupes transversales synchroniques.

- **Le sixième principe affirme le primat de la langue parlée**, et ce pour plusieurs raisons : lors de l'acquisition du langage, l'enfant apprend d'abord à parler avant d'apprendre à écrire. Au cours de la communication orale, le locuteur dispose davantage de moyens d'expressions qu'à l'écrit (gestes, mimiques, intonations) et a la possibilité de se reprendre immédiatement, vu que le langage parlé n'a pas besoin d'explicitement la situation. Certains homographes ne se différencient que par la prononciation :

-Allemand *modern* → [mo'dɛrn] = moderne, → ['mo:dərn] = *pourrir* !

Umfahren → ['ʊmfa:rən] = *renverser en voiture* et [ʊm'fa:rən] = *contourner*.

-Anglais *record* ['rɛkəd] = disque et [ri'kɒd] = enregistrer. La graphie anglaise *ea* note plusieurs prononciations différentes.

-Français *content* → [kõtã] = satisfait et [kõt] = Ils content (3^e pers. pl. du prés. ind. du verbe *conter*).

On pourra objecter que la langue écrite a elle aussi de sérieux avantages et que notamment elle se conserve et se transmet beaucoup plus facilement que la langue parlée et représente la base de la civilisation (importance de l'écrit). Dans certains cas, elle est plus pratique pour lever les ambiguïtés de l'oral (homophones) : *assis sans mètre / à six cent mètres, j'ai le cerf volant / j'ai le cerveau lent...* Encore qu'on puisse dans le premier cas séparer le premier mot

du reste par une pause, mais on n'est pas tenu de le faire... Toutefois, en raison de sa primauté naturelle, la linguistique moderne accord une attention plus grande à la langue parlée. On est en droit de s'en offusquer, certes, car on a inconsciemment à l'esprit que la langue écrite est un modèle à suivre (et l'on n'a pas forcément tort). Certes, l'apprentissage de la langue écrite est absolument nécessaire à tout homme digne de ce nom. Ceci dit, la langue écrite est parfois absolutisée et l'usage courant s'en éloigne souvent (on pense au subjonctif passé en français, qui est systématiquement remplacé par le subjonctif présent). La linguistique moderne constate cet état de fait et analyse les énoncés sans a priori.

- **Septième principe** : la linguistique moderne considère *la partie dans sa relation avec le tout*, l'ensemble du système. Elle ne privilégie pas les faits isolés. Un fait isolé ne prend tout son sens qu'en fonction du reste. Un texte ne prend tout son sens qu'à partir du contexte amont et du contexte aval. L'interprétation d'un fait en linguistique ne se fera qu'en appréciant ses rapports avec les autres unités de la langue dans le même temps.

2.3.4. Les procédures d'analyse

Avant de procéder aux différents procédés permettant de statuer sur les fonctions des éléments, définissons d'abord les notions de **paradigme** et de **syntagme**.

La notion de paradigme connaît, en linguistique, deux emplois.

- Ce mot s'applique, de manière plus générale, en morphologie flexionnelle, l'ensemble des formes fléchies que peut prendre un mot en fonction des rapports qu'il entretient avec les autres constituants de la phrase. Par exemple, les désinences du verbe *courir* au subjonctif présent constituent un paradigme (*paradigme flexionnel*).
- Le second emploi de la notion sert à désigner une classe d'éléments susceptibles de commuter entre eux en un point précis de la chaîne syntagmatique, autrement dit susceptibles de figurer dans un même contexte linguistique. Par exemple, *bleue*, *à rayures*, *décolletée*, appartiennent à la même classe paradigmatique parce qu'ils commutent virtuellement entre eux dans *Elle porte une robe [bleue/à rayures/ décolletée]*.

- On notera encore que l'on appelle en morphologie *paradigme dérivationnel*, par distinction au *paradigme flexionnel*, un ensemble lexical formé sur une même base (ou un même radical) : ex. promener, promenoir, promenade, promeneur.

- En sémantique du discours, on appelle *paradigme désignationnel* un ensemble de syntagmes coréférents dans un corpus donné (voir la notion de *coréférence* dans un *Dictionnaire de linguistique*).

Le syntagme est quant à lui un ensemble de morphèmes qui forment un constituant de la proposition (ou de la phrase) et qui est organisé autour d'un noyau. Le groupe ainsi formé exerce les mêmes fonctions que le noyau.

- Le syntagme nominal (SN) est organisé autour d'un nom actualisé, qui peut être expansé par un élément modificateur comme une épithète, une proposition relative ou un complément déterminatif prépositionnel.

Exemple : La maison bleue, la maison qui est derrière la colline/sur la colline, la maison de ses parents.

- Le syntagme verbal (SV) est organisé autour d'un verbe et des compléments qu'il régit. Exemple : Paul demande un renseignement à Nelly.

- Le syntagme adjectival (SA) est organisé autour d'un adjectif, qui peut être expansé par un modificateur adverbial ou prépositionnel. Exemple : très heureux, très heureux de te connaître.

- Le syntagme prépositionnel est un ensemble constitué d'une préposition ou d'une locution prépositionnelle et de son régime nominal. Exemples : pour la vie, en dépit des obstacles.

L'identification des syntagmes se fait au moyen des procédures de permutation, de commutation, de suppression, d'addition, de déplacement, etc. Donnons-en les principales.

1. La permutation

Elle consiste à modifier l'ordre des éléments ou à déplacer un élément. Cela permet de voir si tel élément est apte à figurer en tête ou en deuxième place ou à la fin et de mesurer les différences de sens qui en résultent. Cette procédure fait également apparaître certaines solidarités, par exemple dans la phrase suivante : *Jacques a très bien travaillé*, le mot *très* est tributaire du mot *bien*, il porte sur lui, sa base d'incidence est le mot *bien*. En effet, je peux supprimer le mot *très*, mais pas le mot *bien*.

Dans ces deux phrases : a) *Je n'aurais sûrement pas conduit* ; b) *Je n'aurais pas conduit sûrement*, on constate que le mot **sûrement** n'a pas le même comportement dans a) que dans b). Sa relation avec les autres éléments n'est pas la même selon sa position. *La permutation est une procédure syntagmatique* qui permet de mettre en évidence certaines solidarités (dans la phrase a) entre *sûrement* et *pas*, dans la phrase b) entre *conduit* et *sûrement*).

2. La commutation

On remplace un élément par un autre de même fonction et de même classe distributionnelle. On constate d'abord si cela est possible et si cela modifie la signification et dans quel sens. Exemples :

Dans quelques semaines, nous irons en Autriche. // Dans deux semaines, nous irons en Autriche.

Le barbier de Séville rase les mélomanes // Figaro chante// - Le barbier de Séville chante// Figaro rase les mélomanes

Il n'y a pas de différence de sens. Par contre, je peux faire commuter *dans le jardin* avec *en ville*, mais qui change de sens. La commutation montre que *quelques* et *deux* jouent le même rôle dans les groupes dont ils sont membres. Ce sont des *quantificateurs*.

3. La suppression

On retire un élément et on essaie de voir si cet élément est indispensable ou non à l'équilibre grammatical de l'énoncé (reçu ou non par un locuteur natif) et d'apprécier son apport sémantique : dans le groupe *une rivière tranquille*, je peux supprimer l'adjectif, mais pas le

nom. Par conséquent, c'est le lexème nominal rivière qui est la base du GN (groupe nominal). Dans le célèbre calembour du théâtre de boulevard « *sois gaie, ris donc !* », je peux supprimer *donc* sans que le contenu informatif strict soit altéré. C'est que ce petit mot *donc* porte à un autre niveau, à savoir celui de la relation locuteur-interlocuteur. Il exprime une sorte d'invitation aimable, qui atténue le caractère brutal de l'impératif et établit même une sorte de connivence entre les deux interlocuteurs. Il s'agit ici du niveau illocutoire, qui véhicule tous les sentiments possibles (joie, surprise, enthousiasme, admiration, impatience, invitation pressante, irritation, etc.). Je ne pourrais en revanche pas supprimer *ris*, sous peine de déformer le message. Je peux passer de *Il vit à Paris* à *Il vit*, mais pas de *Il habite à Paris* à *Il habite*. Impossible de se passer de l'objet *Paris*.

4. L'ajout

Il permet de voir si l'énoncé est extensible ou pas. Exemple :

Je vois une mouche —————> *Je vois une grosse mouche*.

Ajout possible, qui précise le GN mouche. Mais à *Elle a pris la mouche*, on ne peut ajouter *grosse*, sous peine de détruire l'effet de sens de la locution *prendre la mouche*. Ici le GN *mouche* forme un tout indissociable avec la base verbale *prendre*. On ne peut pas modifier les catégories (nombre et définitude) : on ne peut pas dire *Il a pris une mouche*, ni *Il a pris les/des mouches*. Les catégories du GN sont bloquées. Ce GN forme avec la base verbale une expression figée à laquelle on donne le nom de *lexie verbale* (car la base en est un verbe).

Tout terme régissant, commandant un ou plusieurs subordonnés, est appelé *nœud*. Il peut lui-même être subordonné d'un régissant qui lui est supérieur (ex. : *ruisseaux, rivières*). Le nœud formé par le terme régissant qui commande tous les subordonnés est appelé nœud central (ex. : *font*). On peut ainsi noter que l'unité de la phrase est marquée par le fait qu'il n'existe qu'un seul terme qui ne connaisse aucune forme de dépendance et qui se place par conséquent au sommet de la hiérarchie des connexions : le nœud central, formé en général par le verbe.

5. L'Analyse en Constituants Immédiats (ACI).

L'ACI est une procédure de description syntaxique consistant à décomposer une phrase (P) en ses constituants directs, les CI majeurs, puis à décomposer ces derniers en leurs propres CI,

jusqu'à ce que la description parvienne au niveau des constituants minimaux (les mots et les morphèmes). L'ACI permet ainsi de faire apparaître l'organisation hiérarchique de la phrase, c'est-à-dire sa structure par emboîtements. Elle repose donc sur un système d'inclusions successives décrivant les dépendances syntaxiques entre les constituants. Les règles syntagmatiques dégagées par cette analyse, au-delà de la diversité des constructions, servent à établir des types formels destinés à expliquer la grammaire d'une langue. L'ACI est ainsi un modèle génératif de règles de réécriture : $P \rightarrow SN + SV$ (une phrase se réécrit en syntagme nominal plus syntagme verbal), $SN \rightarrow Det + GN$ (un syntagme nominal se réécrit en déterminant plus groupe nominal), $SV \rightarrow V + SN$ (un syntagme verbal se réécrit en verbe plus un syntagme nominal), etc.

Soit la phrase (P), *Le barbier de Séville rase les mélomanes*. Elle se décompose en deux CI majeurs : le SN (*le barbier de Séville*) + le SV (*rase les mélomanes*). Chacun de ces constituants se décompose à son tour en CI : le SN est formé d'un déterminant Det (*le*) + un groupe nominal GN (*barbier de Séville*), lequel se décompose en un nom N (*barbier*) et un syntagme prépositionnel SP (*de Séville*), de structure minimale Prep (*de*) + nom (*Séville*) ; le SV est formé d'un verbe V (*rase*) + un SN (*les mélomanes*). Ce qui peut être représenté par un **indicateur syntagmatique arborescent** (prenant la forme d'un arbre renversé)

Modèles de représentations syntagmatiques arborescentes

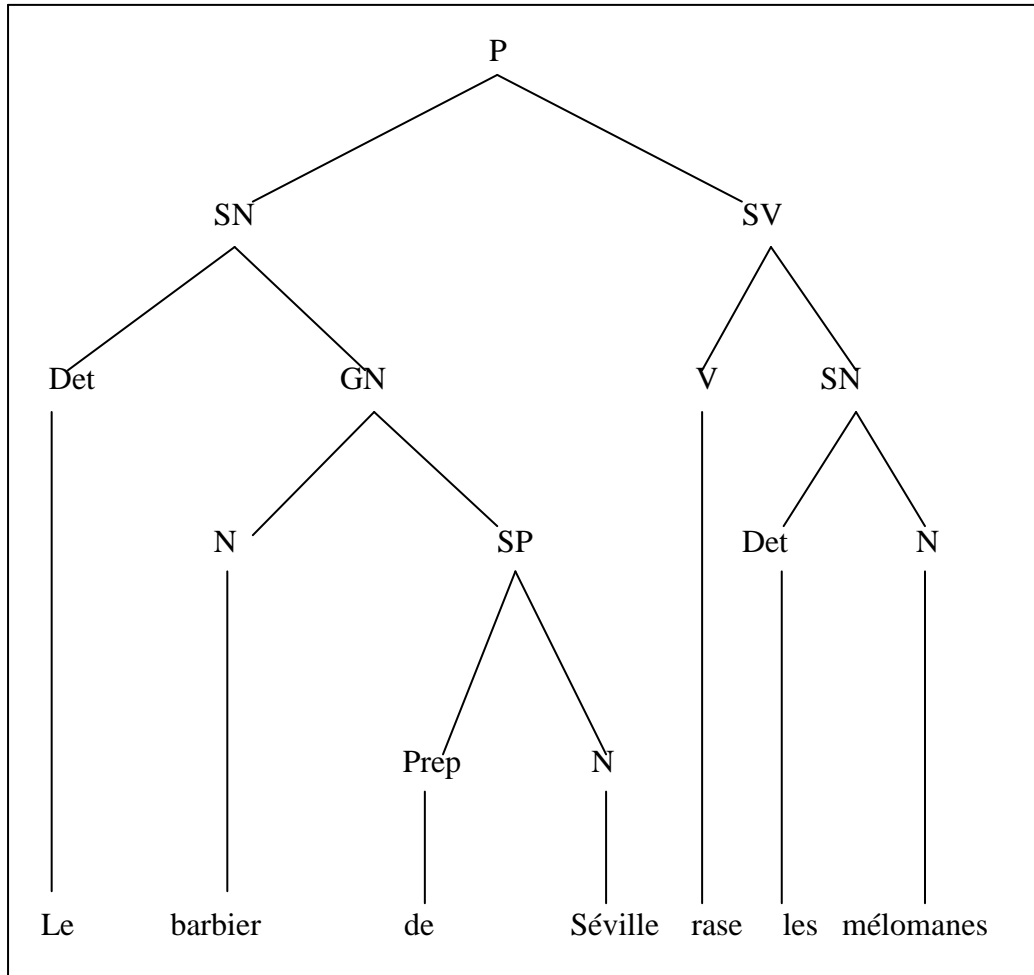


Figure 7. Source : BAYLON (2008 : 215)

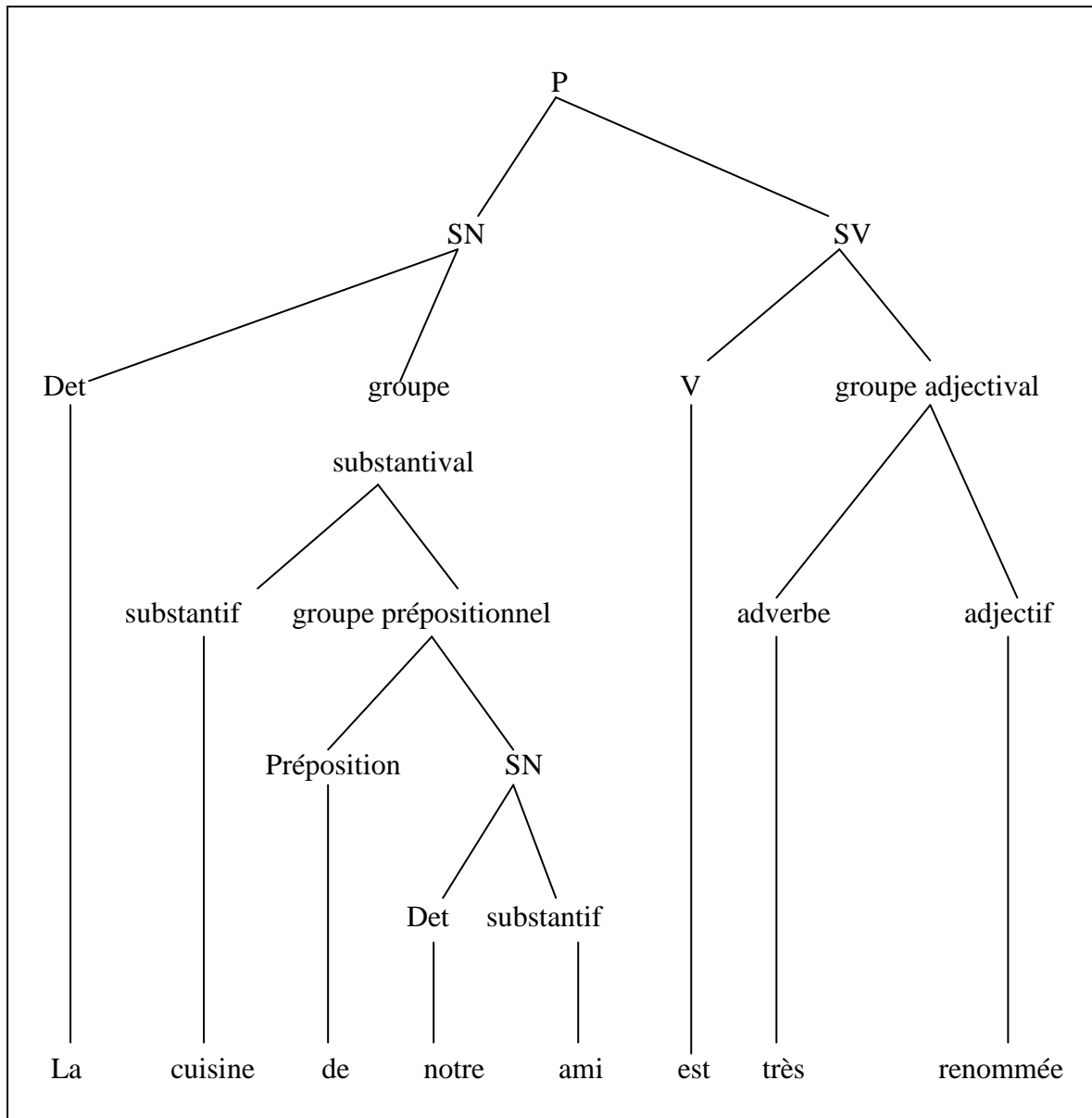


Figure 8. Source : BAYLON (2008 : 215)

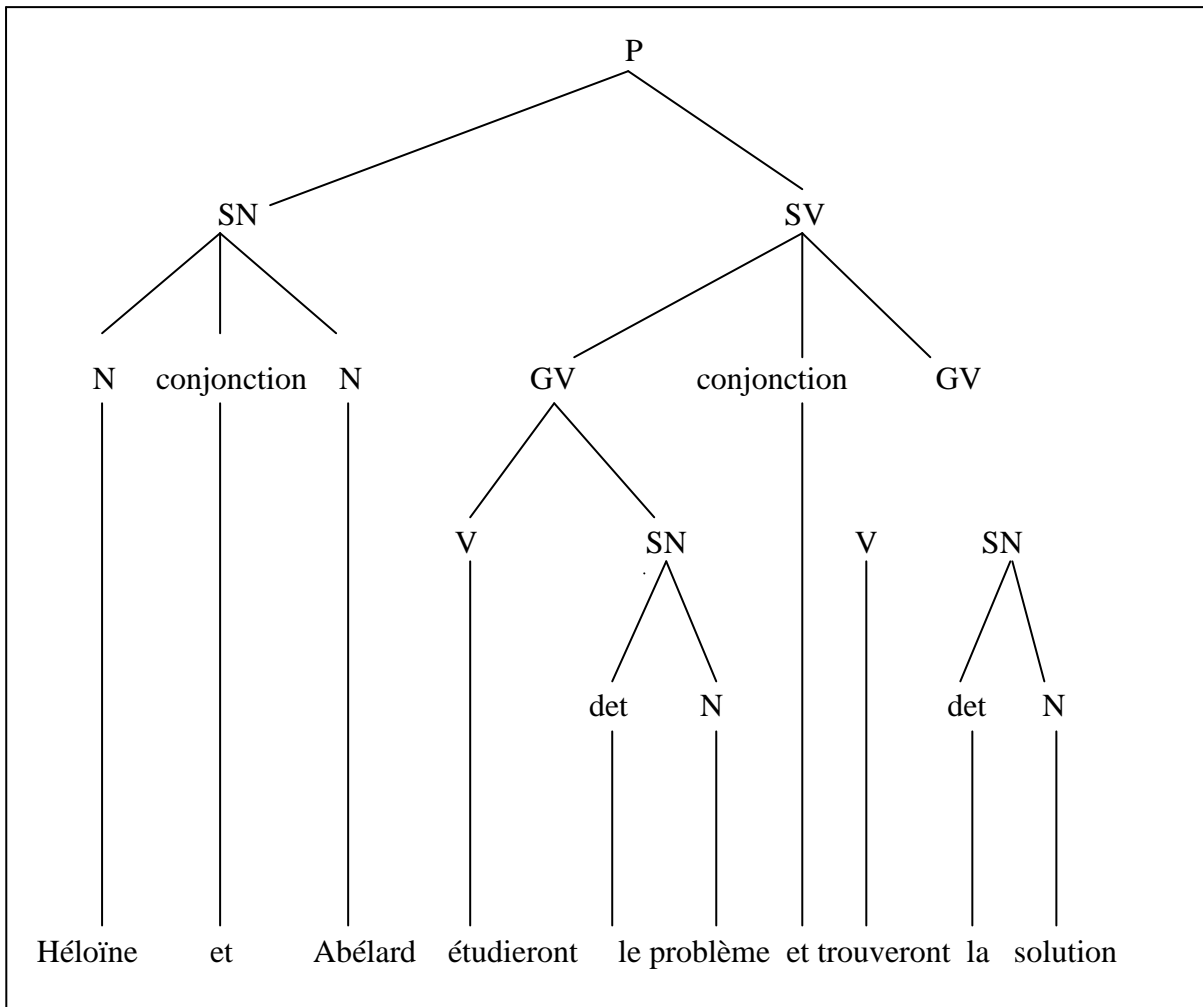


Figure 9. Source : BAYLON (2008 : 215)

6. Les transformations diverses

On peut envisager plusieurs cas :

Actif \longrightarrow Passif,

Relative \longrightarrow groupe participe I ou II membre de Groupe Nominal (GN),

Groupe verbal (GV) \longrightarrow GN,

GN \longrightarrow GV,

Groupe conjonctionnel (G CONJ) \longrightarrow Groupe prépositionnel (G PREP),

G PREP \longrightarrow G CONJ,

G PREP \longrightarrow Groupe Adjectival...

On peut ainsi vérifier si la transformation est possible et analyser les conséquences aux plans syntaxique et sémantique :

La foule acclame le champion // Le champion est acclamé par la foule.

L'oiseau qui est perché sur la branche // L'oiseau perché sur la branche.

La Belle qui dormait au bois // La belle au bois dormant.

Clovis a fondé le royaume de France // La fondation du royaume de France par Clovis.

La réapparition de l'esclavage à la Renaissance // L'esclavage réapparaît à la Renaissance.

Bien qu'il fut âgé, il marchait encore bien // Malgré son âge, il marchait encore bien.

A la mort de Jeanne d'Arc, les Anglais prirent peur // Lorsque Jeanne d'Arc mourut, les Anglais prirent peur.

Les autorités du lieu // Les autorités locales.

Le gouvernement de Belgique // Le gouvernement belge.

7. Notons que **l'intonation et la ponctuation** peuvent avoir une influence directe sur la signification des énoncés (voir notions d'ambiguïtés sémantiques et syntaxiques) :

-L'instituteur, dit l'inspecteur, est un âne // L'instituteur dit : « L'inspecteur est un âne. »

-Le président déclare : « Le peuple est souverain et doit se prononcer sur les questions d'importance capitale »(sens : C'est le président qui déclare que le peuple est souverain et c'est lui-même qui doit se prononcer sur des questions d'importance capitale) // Le président, déclare le peuple, est souverain et doit se prononcer sur les questions d'importance capitale (Sens : C'est le peuple qui déclare que le président est souverain et c'est le président qui doit se prononcer sur des questions d'importance capitale).

2.4. La prosodie (les éléments suprasegmentaux ou prosodiques)

2.4.1. Définition

La prosodie étudie les variations situées au niveau de la chaîne parlée. Elle concerne les combinaisons de phonèmes à l'intérieur des unités immédiatement supérieures à la deuxième articulation : les syllabes qui peuvent faire partie des unités de la deuxième articulation (eau = /o/), mais plus généralement des unités de première articulation, les monèmes (bas = [ba]), et les syntagmes (groupes de mots solidaires de par le sens).

En d'autres termes, il s'agit essentiellement de modifications (engendrées par la source vocale) de hauteur, d'intensité, et de durée qui déterminent la mélodie, les pauses, les accents, le rythme, le débit. Ceux-ci confèrent un sens différent à l'énoncé suivant qu'ils sont présents ou absents. Ils sont donc situationnels. Ce sont des phénomènes suprasegmentaux qu'englobe la prosodie en opposition aux unités de la langue dites segmentales qui constituent la double articulation du langage.

2.4.2. Les paramètres

La mélodie : Evolution de la hauteur de la voix, liée au mouvement du fondamental (fréquence de vibration des cordes vocales). La pression sub-glottique croît progressivement dès le début de l'expiration et faiblit à la fin de celle-ci, ce qui entraîne un groupe de souffle (*breath group*).

Bref, la mélodie de la phrase est la plupart montante, puis descendante ; mais la nature de la phrase apporte les modifications à cette règle.

- *Le rythme*

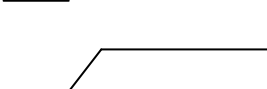
C'est l'alternance des syllabes accentuées et inaccentuées. Il peut y avoir des pauses aussi qui permettent de couper à tel endroit et non pas à tel autre et donc de choisir telle ou telle signification, par exemple : En français, je peux dire familièrement en parlant rapidement et en négligeant la différence de timbre /o~/ɔ/ : [ilalservo'lã], ce qui peut s'interpréter : *Il a le cerveau lent* ou : *Il a le cerf-volant !*

Dans cette phrase, l'interprétation ne dépend que de la manière dont on envisage la pause, autrement dit, de la coupure entre les unités : [lɛselɔsɛ ksprime] → [lɛselɔ/sɛksprime] = Laissez-le s'exprimer. Attention au mauvais découpage : [lɛselɔsɛks/prime] !


- *La courbe intonatoire*

Il s'agit de la musique de la mélodie : une intonation montante en français et dans la plupart des langues européennes est le signe d'une interrogation :

—
Tu pars demain ?

A horizontal line starts at the top left, then drops slightly, then rises to a higher level and remains horizontal until the end of the sentence.

Tu pars ?

A single diagonal line starts at a low level and rises steadily to a higher level at the end of the sentence.

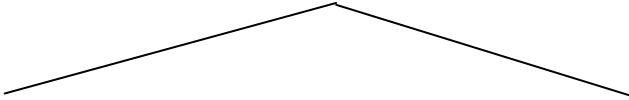
Mais :

Tu pars comment ?



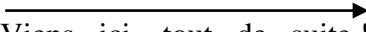
L'intonation qui descend sur la fin caractérise l'assertion. Tous les petits élèves apprennent que lorsque l'institutrice ou l'instituteur baisse la voix, on écrit un point :

Ils sont partis tous deux.



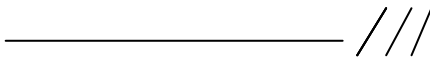
L'intonation qui demeure haute est le signe de l'impératif :

Viens ici tout de suite !



Avec une certaine emphase (longueur et accentuation) sur le dernier mot, on traduit l'exclamation :

Comme tu es bon !



On peut, en français, prononcer correctement et avec l'accent voulu, avec le rythme voulu, la même suite de phonèmes :

[óvaapaRi] = On va à Paris.

Mais sur le ton uniforme et descendant sur la fin, ce sera compris comme une affirmation, alors que sur le ton montant ce sera interprété comme une question. : ici, l'intonation est distinctive.

L'intonation connaît aussi l'effet de parenthèse, c'est-à-dire la baisse de la courbe intonatoire qui remonte une fois la parenthèse terminée. Soit la phrase : *Mon ami Pierre, qui connaît bien Paris, nous a fait visiter le Quartier Latin.*

[mɔ̃namipejR/

nuzafɛviziteləkaRtjelatɛ̃]

kikɔ̃nɛbjɛ̃paRi/

[kikɔ̃nɛbjɛ̃paRi], la relative explicative, est incise. A la structure syntaxique (relative = membre de groupe nominal, élément facultatif) correspond à la baisse de la courbe intonatoire qui débute après l'antécédent et une légère pause. La voix monte après une légère pause après la relative. Il y a bien mise entre parenthèses, tant du point de vue syntaxique que prosodique. C'est l'intonation qui avertit l'auditeur que ce qui est dit pourrait ne pas l'être, qu'il s'agit d'une explication facultative (qui dépend du bon vouloir du locuteur) du groupe nominal antécédent.

L'intonation est donc l'un des moyens du français pour véhiculer les sentiments les plus divers (surprise, admiration, irritation, etc). On voit que les **faits suprasegmentaux**, loin d'être marginaux, jouent un rôle très important dans l'interprétation des unités de deuxième articulation que sont les phonèmes.

La hauteur est ce qui donne au son le caractère perceptif de grave ou aigu.

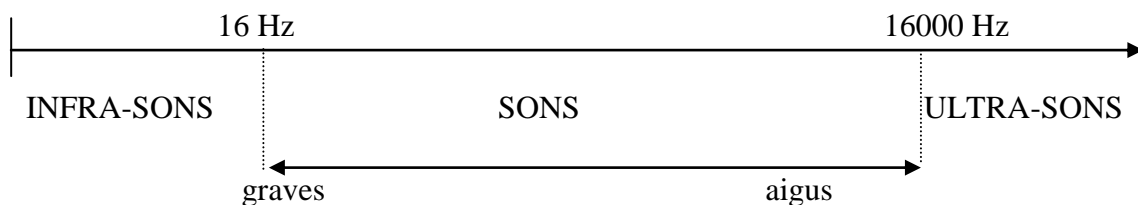


Figure 10. Renard (1983 : 7)

Les pauses : Ce sont des suspensions ou arrêts plus ou moins longs dans l'acte phonatoire. Une pause est un silence ou arrêt coïncidant le plus souvent à une articulation plus ou moins importante du raisonnement.

-Il a eu / son jouet / hier. J'ai eu/ une auto ≠ J'ai une auto

-L'amoralité ≠ La / moralité

La syllabe et l'accent : Une *syllabe* est une combinaison de sons prononçables d'une seule émission de la voix. On distingue entre *syllabe ouverte* = syllabe terminée par un phonème vocalique (climat = [klɪma] , et *syllabe fermée* = syllabe terminée par un phonème consonantique (choc = [ʃok]).

La syllabe est accentuée (tonique) ou inaccentuée (atone). Elle est susceptible de recevoir l'accent. Qu'est-ce à dire ? L'accent, par nature, est une augmentation de **l'intensité** (énergie articulatoire qui fait qu'un son soit fort ou faible) de la parole et de la hauteur de la voix qui frappe une syllabe du mot et la met en relief. Il varie d'une langue à l'autre. On peut classer les langues d'après la position de l'accent :

-Les langues à accent fixe

En français, il frappe invariablement la dernière syllabe : université, anticonstitutionnellement.

Il ne faut pas confondre l'accent d'intensité et l'accent d'insistance : la nouvelle / Il est formidable

-Les langues à accent libre

En allemand et en anglais, c'est très souvent la première syllabe qui est accentuée : **arbeit**, analyse, mais il peut se porter ailleurs : permit /'pɜ:mit/ = autorisation, to permit /pə'mit/.

Les fonctions de l'accent

L'accent peut avoir une triple fonction :

- Fonction démarcative

Cela signifie que l'accent signale la frontière du mot. Dans les langues à accent fixe sur la première ou l'avant-dernière syllabe la fonction démarcative de l'accent de mot est d'un grand secours pour la compréhension.

En français, l'accent, qui frappe toujours la dernière syllabe, devrait permettre une bonne reconnaissance des mots, assurer un découpage sans erreur. Or ce n'est malheureusement le cas : les phénomènes de la liaison et de l'élision viennent parasiter le système et annihiler

l'effet de l'accent démarcatif. C'est ainsi qu'un petit enfant qui est habitué à entendre la séquence [ɛnavjɔ̃] = un avion ne pourra que construire : [lɑgronajɔ̃] = le gros avion. Même pour les adultes que nous sommes l'élision se révèle fort gênante : la tension ou l'attention, les lecteurs ou les lecteurs, la vie ou l'avis, l'étang ou les temps, etc.

- Fonction oppositive

L'accent de mot peut, dans certains cas rares tout de même, servir à opposer deux significations d'un même mot formé des mêmes phonèmes : Anglais : *import* [ˈimpɔ:t] = *importation* et *import* [impɔːt] = *importer*.

Remarque : Pour l'anglais, il faut nuancer, car un déplacement de l'accent de mot va de pair avec une modification du timbre (ce qui fait qu'un son soit clair ou sombre) et/ou de la quantité vocalique : *record* [ˈrɛkəd] = *disque* et [riˈkəd] = *enregistrer*.

- Fonction contrastive

L'accent d'insistance, qui contredit en général l'accentuation habituelle, permet dans ce cas d'insister sur tel mot par opposition à tel autre, de corriger une erreur, de spécifier une donnée : ce n'est pas **château**, c'est **bateau** qu'il y a écrit sur cette plaque.

L'accent d'insistance en français peut frapper la première syllabe dans les tournures quelques peu emphatiques du genre : C'est **merveilleux** ! **Bravo** ! **Jean-Pierre**, qu'est-ce que tu fais ? – Vous dînez ici ? – **Absolument**.

L'accent d'insistance peut néanmoins coïncider avec l'**accent de mot** : Il ne travaille pas au chemin d(e) **fer**, il travaille à la **poste** ! Comme c'est **curieux** !

L'accent de groupe en français, en allemand, et bien dans d'autres langues porte sur la syllabe accentuée du dernier mot, qui apporte la dernière information, sans que les différents mots du groupe perdent leur accent propre :

Je ne comprends pas – Je ne comprends **pas** ce **texte** – Je ne comprends pas ce texte épouvantable – Je ne comprends pas ce texte épouvantablement difficile.

Les tons. Dans les langues où il existe, le ton permet de distinguer sans ambiguïté possible la signification. Exemple : en kirundi (langue bantoue), inkóko (= un poulet) ≠ inkōko (= une

corbeille). Le ton n'est pas un phonème, mais comme le phonème, il est une unité discrète. On parle dans ce cas de **tonème**.

2.4.3. L'assimilation

L'assimilation est un phénomène de la combinaison des phonèmes. Il faut entendre par là la transformation que subit un phonème sous l'influence d'un autre qui lui est contigu.

- *L'assimilation à l'intérieur du mot*
 - *L'assimilation progressive*

L'assimilation est dite progressive lorsque le phonème assimilateur précède celui qui est assimilé : *subside* /sybzid/. Ici, /b/, phonème sonore, a assimilé /s/, phonème sourd, et l'a sonorisé en /z/, qui est une consonne sonore. En français : /b/ → /p/ sous l'effet du /s/ suivant : *absolument* [apsɔlymɑ̃].

Par exemple, nous avons :

- *L'assourdissement des occlusives* /b/, /d/, /g/ → /p/, /t/, /k/

<p>/b/ → /p/ : absurde, → [apsyRd], sous l'influence de /s/, fricative sourde /d/ → /t/ : sans dessus dessous [sɑ̃dɛsydɛsu] → [sɑ̃tsytsu] /g/ → /k/ : un vague sourire : [ɛ̃vaksuRiR]</p>

- L'assourdissement de la chuintante palatale sous l'influence de /t/ subséquent :

[ʒ] → [ʃ] : *Je te vois* → [ʃtvwa]

- La sonorisation des occlusives et fricatives sourdes sous l'effet d'une sonore.

/p/ → /b/ dans *un type bien* : [ɛtibbjɛ̃]
/t/ → /d/ dans *qui te dis* : [kiddi]
/k/ → /g/ dans *avec vous* : [avɛgvu] (≠ *avec toi* : [avɛktwa])
/f/ → /v/ dans *œuf dur* [œvdyR]
/s/ → /z/ dans *second* [səgɔ̃] : [zgɔ̃] / *On se voit plus* : [ɔ̃zvwaply]
/ʃ/ → /ʒ/ dans *bouche bée* [buʒbe]

- On peut dire qu'en français, les phonèmes sourds ont tendance à se sonoriser devant une sonore et à s'assourdir devant une sourde.

Un lac de montagne : [ɛ̃lagdəmɔ̃taŋ] : /k/ → /g/
Place du général de Gaulle : [plazdyʒeneRaldəgol] : /s/ → /z/

Un médecin : [ɛ̃metsɛ̃] /d/ → /t/
J'ai pas tout dit : [ʃiɛpatudi] [ʒ] → [ʃ]

○ *Ajouts*

Le français privilégie les voyelles, ce qui fait que dans des groupes à plus de deux consonnes, il a tendance à insérer une voyelle d'appui qui est le plus souvent [ə] :

<i>Ça marche beaucoup mieux</i> [samarʃboku'mjø]	[samarʃboku'm]
<i>Le film scandalise</i> [ləfilmaskãdiv]	[ləfilməskãdiv]

Le français éprouve le besoin de relier la ou les consonnes, jamais plus de deux d'ailleurs, à la voyelle du mot suivant et quand celui-ci ne commence pas par une voyelle, il intercale la voyelle atone [ə], qui sert d'appui.

○ *Les suppressions*

En français, il est difficile de supprimer une consonne car les consonnes ne sont presque jamais plus de deux. En allemand par contre, on supprime parfois une consonne qu'on n'arriverait pas à prononcer dans une suite de plusieurs consonnes.

○ *La métaphonie* : **inflexion** en français. C'est un phénomène fréquent dans les langues germaniques. Il s'agit de la modification de timbre que subit une voyelle sous l'effet de la voyelle suivante.

● **L'assimilation au-delà du monème**

La syntaxe joue également un rôle dans la prononciation, notamment au niveau des phénomènes d'assimilation, nombreux dans toutes les langues. En français, on parle de liaison, de contraction, d'élision,... Tout cela relève de la phonétique combinatoire, de la phonématique, de la prosodie et de la syntaxe. Nous touchons le domaine de la *phonosyntaxe*.

○ *La liaison*

Elle consiste en français à prononcer la consonne finale d'un monème situé devant un autre qui commence par un phonème vocalique :

Nous attendons → /nuzatãdɔ̃/ /un avion / ɛ̃nãvjɔ̃/

Le phénomène de liaison est très souvent déconcertant pour les étrangers qui apprennent le français, mais aussi pour les enfants francophones qui apprennent à parler. Ils entendent les adultes dire : *un avion* [ɛ̃nãvjɔ̃] et ils diront [ɛ̃gronãvjɔ̃] quand ils verront *un gros avion* [ɛ̃grozavjɔ̃]...

La dernière syllabe de chaque mot étant accentué en français, on peut facilement repérer les unités du discours, et effectuer les regroupements nécessaires pour la compréhension. L'accentuation, si elle n'est pas déterminante, contribue à orienter la compréhension.

○ *L'élision*

Elle consiste en l'abandon d'un ou de plusieurs phonèmes au cours de l'acte de parole. En français, *je ne sais pas* peut se prononcer de trois manières différentes :

<i>Prononciation soigné</i>	→	[ʒənəsɛpa]
<i>Prononciation courante</i>	→	[ʒənsepa]
<i>Prononciation familière</i>	→	[ʃpa]

○ *La dissimilation*

Elle consiste à créer une différence entre deux phonèmes voisins, mais non contigus. C'est différenciation à distance. Exemple : le latin *divisa* a donné le français *devise*.

Ide ; pour *fusionne* et foison, pour *frumentu* et *froment*. On observe ce phénomène dans les étymologies populaires du style *c'est vieux comme mes robes* au lieu de *c'est vieux comme Hérode* ou dans les contrepèteries du genre : *motus et bouche cousue, c'est notre devise ! – Je dirais même plus : botus et mouche cousue, c'est notre vénuse !*

L'*haplologie* (hapaxépie) est la faute qui consiste à ne pas prononcer un ou plusieurs phonèmes qui devraient l'être en réalité : *A vous vu ?* pour *Avez-vous vu ?* / *Le lavaisselle* ou *Le lave-vaisselle*.

On pourrait citer bien d'autres exemples, tant le phénomène de l'assimilation est étendu. Il fonctionne dès qu'on se met à parler un peu plus vite que normalement et cela donne

ces modifications des phonèmes. Ces changements sont dus essentiellement à la prosodie. Et il faut ajouter à tout cela les effets stylistiques, oratoires et autres qui modifient la prononciation « normale ». Dans ces cas où la phonétique débord sur la syntaxe, on parle de *phonosyntaxe*.

*

Au terme de ce chapitre, il est important de garder à l'esprit qu'en linguistique aucun élément n'est isolé, indépendant. Les interactions entre divers niveaux du système de la langue sont aussi variées qu'incessantes. On l'aura compris : le système sonore de la langue est le premier. C'est ainsi que le bébé, dès le ventre maternel, perçoit la langue de sa mère, sa langue maternelle, comme des sons familiers. Puis l'enfant ayant vu le jour et grandi, il entend toujours ces sons et essaie de les reproduire d'après les situations qu'il vit. Ce n'est que bien plus tard qu'il fera l'apprentissage de l'écriture. Par conséquent, commencer l'étude d'une langue par la phonétique et la phonologie, indépendamment de l'écriture, est une bonne chose. Ensuite, on passera à la grammaire, puis seulement ensuite à la sémantique. En d'autres termes, le signifiant, face sonore du signe linguistique est analysé en premier, ensuite c'est le système grammatical et pour finir le signifié (la face psychologique et mentale).

Chapitre 3. Les notions de base de la linguistique générale

Objectifs du chapitre

A la fin de ce chapitre, les étudiants devront être capables de :

- définir les concepts fondamentaux de la linguistique
- distinguer nettement les différentes oppositions entre les concepts (langue vs parole, compétence vs performance, phonétique vs phonologie, etc.)

Introduction

Ce chapitre est en quelque sorte un mémento. Les points dont il est question ici donnent des définitions et quelques explicitations des notions utiles pour les étudiants, non seulement dans le cadre de ce cours de linguistique générale, mais également pour d'autres études ultérieures en sciences du langage. On peut affirmer que les éléments de ce chapitre constituent des prérequis notamment pour le cours de linguistique française et d'autres cours comme la sémantique, la syntaxe et la pragmatique, l'analyse de discours, la sociolinguistique, la psycholinguistique, etc.

3.1. Concepts fondamentaux

1. La linguistique est l'étude scientifique du langage humain. Il s'agit donc d'une analyse objective et descriptive des faits de la langue (à l'opposé d'une conception normative avec des buts prescriptifs). Elle étudie les faits anthropologiques que sont le langage et les langues, leur évolution dans le temps (diachronie), leur fonctionnement (synchronie).

2. Le terme grammairre recouvre plusieurs emplois, ce qui le rend souvent ambigu :

1° Un sens traditionnel : un ensemble de règles que l'on doit suivre pour parler et écrire correctement une langue (conception normative, prescriptive).

2° Un sens qui rejoint la démarche de la linguistique : la description des règles d'une langue, soit du système qui lui permet de fonctionner. Cette description se fonde sur un modèle théorique descriptif et explicatif censé rendre compte le plus adéquatement possible des relations internes dans la langue.

3. Le langage humain est la capacité spécifique à l'espèce humaine de communiquer au moyen d'une langue naturelle, soit un système de signes vocaux doublement articulés. Ce langage ne doit pas être confondu avec ce qu'on appelle parfois le « langage des animaux ». Il s'agit ici de systèmes de signes qui ne sont pas acquis par apprentissage, mais sont entièrement inscrits dans le potentiel génétique. Par sa nature même, le langage suppose le fonctionnement de certains organes (anatomie, physiologie), l'existence d'une fonction symbolique, une aptitude à l'abstraction (psychologie), une activité cérébrale spécifique (neurologie, recherches sur les troubles du langage appelés aphasies).

On distinguera donc les langues naturelles, des langages animaux, des langues *artificielles* (systèmes purement logiques), des langages *machine* (programmes utilisés en informatique) ou encore de tous les langages *gestuels, iconiques, etc.*

4. La langue, langage commun à un groupe social, à une communauté humaine, est un système de signes vocaux doublement articulés.

La langue est considérée (par **Ferdinand de Saussure**, l'Ecole de Prague et le structuralisme américain) comme un système de relations ou, plus précisément, comme un ensemble de systèmes reliés les uns aux autres, dont les éléments (sons, mots, etc.) n'ont aucune valeur indépendamment des relations d'équivalence et d'opposition qui les lient. Chaque langue présente ce système grammatical implicite, commun à l'ensemble des locuteurs de cette langue, c'est ce que Ferdinand de Saussure appelle la langue. Ce qui relève des variations individuelles constitue pour lui **la parole**.

Selon André MARTINET, dans ses *Éléments de linguistique*,

Une langue est un instrument de communication selon lequel l'expérience humaine s'analyse différemment dans chaque communauté en unités douées d'un contenu sémantique et d'une expression phonique, **les monèmes**. Cette expression phonique s'articule à son tour en unités distinctives et

successives, **les phonèmes**, en nombre déterminé dans chaque langue dont la nature et les rapports mutuels diffèrent d'une langue à une autre.

A. MARTINET (1967 : 21)

5. Signe : de façon générale, tout élément qui présente autre chose que lui-même.

Indice : Il met sur la voie du désigné. Le marteau pour l'ouvrier, la houe pour l'agriculture, la tête du bœuf pour le bœuf entier ou pour la boucherie. La fumée : indice du feu [naturel, pas d'intention de communiquer. « Il n'y a pas de fumée sans feu »]. Le ciel d'orage : indice de la pluie. Elévation de la voie : indice d'une excitation.

Signal : C'est un signe dont on ne reconnaît plus la motivation et qui paraît alors arbitraire. Les signaux impliquent une intention de communiquer. Ainsi le drapeau rouge que le responsable d'une plage hisse pour prévenir le baigneur est un indice artificiel. Il fournit une indication. Coup de sifflet pour donner le signal du départ. Sirène : demande d'un secours. Avertisseur. Klaxon.

Symbole : Il renvoie à une association généralement culturalisée, comme le cœur pour « J'aime », le mouton pour manque d'individualité, la faucille et le marteau pour le parti communiste, etc.

Un **Z** sur un panneau routier annonce un tournant. Entre l'élément A et l'élément B qu'il représente, il y a un lien. Ce Z est un symbole. Un symbole est donc un signal qui marque un rapport analogique, constant dans une culture donnée, avec l'élément qu'il signifie.

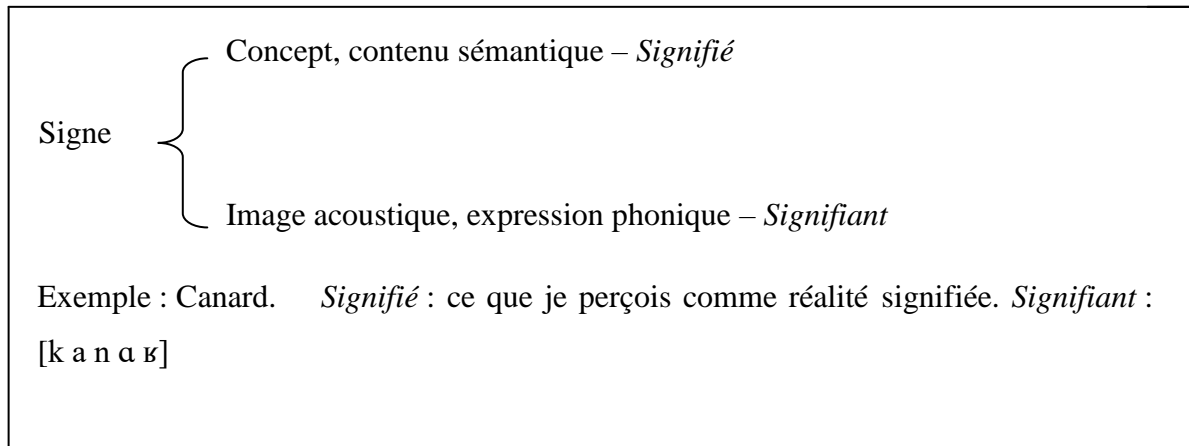
L'icône reproduit l'essentiel de l'ensemble de l'objet (réel ou imaginaire). Un bœuf est reproduit de la tête à la queue.

Ainsi défini, le signe n'est pas forcément linguistique. La croix des pharmacies, le drapeau rouge, la signalisation routière, sont des signes. Ils ne sont des signes linguistiques. Cela signifie qu'il faut chercher ailleurs la spécificité du signe linguistique.

Le signe linguistique (théorie due à Ferdinand de Saussure : Voir C. BAYLON et P. FABRE, 2007 : 5-7).

Depuis Ferdinand de Saussure, il est d'usage de caractériser le signe linguistique par **cinq traits principaux**.

- a. Il est doté d'un contenu sémantique (signifié) et d'une expression phonique (signifiant) : « Il unit un concept et une image acoustique » (Ferdinand de Saussure)



- b. Le signifié et le signifiant sont liés comme le sont l'envers et l'endroit d'une même étoffe.
- c. **Le lien entre le signifié et le signifiant est à la fois arbitraire et nécessaire.** Il n'existe aucun rapport interne entre le concept représenté, celui de canard par exemple, et la suite de sons qui le représentent [k]+[a]+[n]+[a]+[ʁ]

La preuve apparaît dans la variété des dénominations de langue à langue pour une même réalité signifiée. *Canard* (français), *duck* (anglais), *anatra* (italien), etc.

Bien que le choix du signifiant apparaisse libre par rapport au signifié, il est nécessairement imposé par la communauté linguistique qui l'emploie.

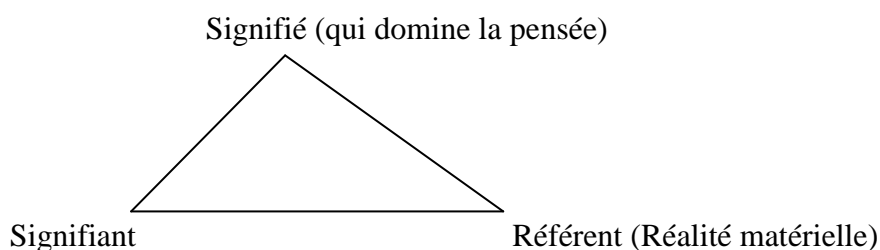
- d. Le signe (et l'énoncé linguistique) se déroule dans le temps [et dans un espace ordonné à l'écrit] : deux unités ne peuvent pas se trouver au même point de la chaîne parlée ; elles valent donc par leur succession, leur contraste dans la chaîne parlée et leur position dans la chaîne peut toujours être distinctive, entraînant un changement de sens.

Comparons : [1] Xavier bat Charles et [2] Charles bat Xavier.

- e. **Le signe linguistique est différentiel.** Il fonctionne par sa présence ou son absence globale, comme **une unité discrète** (choix), **une valeur discontinue** (Le mot « cheval » vise le référent « cheval » qu'il pèse 10 ou 1000 kilos. On comprend qu'il s'agit d'un animal « cheval » sans savoir son poids ou sa taille) et non comme une grandeur continue. Le signe [k a n a ʁ] signifie « canard » et non « plus ou moins canard ». Il est d'abord ce signe par opposition à tous les autres.
- f. **Le signe linguistique appartient au système que constitue la langue.** Chaque signe n'a de valeur que par opposition aux autres signes du système. La différence entre « bain » et « nain » repose sur la différence entre les phonèmes /b/ et /n/ ; c'est une différence oppositive qui, seule, suffit à distinguer les deux signifiants [b ɛ̃] et [n ɛ̃] et à signaler qu'ils opposent deux signifiés différents.

Résumé : Le signe linguistique est la plus petite unité ayant une signification dans une langue donnée. C'est une entité biface constituée d'un *signifiant* et d'un *signifié*. Le signifiant est une image acoustique ; c'est une forme acoustique qu'il ne faut pas confondre avec le son matériel. Le signifié est une image conceptuelle ; c'est le sens virtuel global d'une unité significative. L'association du signifiant et du signifié est purement conventionnelle (d'où la variété des langues).

Les Anglais OGDEN et RICHARDS ont complété Ferdinand de Saussure en ajoutant aux mots « signifié » et « signifiant » le mot « référent » qui est la réalité matérielle du signifié. D'où **le triangle sémiotique**



(Ce que je perçois, expression
phonique ou graphique)

La signification va suivre le trajet : **Référent** → **Signifiant** → **Signifié**

(Signe) vocal (caractère non graphique). Le signe linguistique est essentiellement vocal. C'est ce qui fait que l'audition joue un rôle important parce que découvrir un sens c'est entendre. Le langage oral est primordial, fondamental. L'étude scientifique du langage est fondée sur l'oral, sur la forme de langage pratiquée. Le caractère graphique va créer une rupture (un hiatus) avec la réalité vocale. L'écriture et la lecture viennent nécessairement après l'apprentissage de la parole, ce qui n'ôte rien au prestige de l'écrit.

La parole a été définie par Saussure comme un concept corrélatif de **la langue** (qui est le système). Il ne faut pas entendre parole ici, au sens usuel de « faculté », acte qui serait aussi naturel que manger ou boire. La parole s'acquiert au sein d'une culture, d'une société. Si, pour Saussure, la langue est un produit social, un ensemble de conventions adoptées par le corps social, l'ensemble des moyens d'expression commun aux individus appartenant à une même communauté linguistique, la parole, par contre, est la partie *individuelle* du langage. C'est un acte de volonté et d'intelligence, individuel et momentané qui fait que l'individu utilise à sa manière le système (abstrait, virtuel) de la langue.

Même si Saussure distingue soigneusement **langue et parole**, en opposant le côté collectif au côté individuel du langage, il s'agit avant tout d'une distinction méthodologique, car il est tout aussi conscient que ces deux aspects du langage sont étroitement interdépendants et entretiennent un rapport dynamique : on ne peut accéder à la langue (une abstraction) qu'à travers les faits de parole (des actualisations), mais on ne pourra interpréter les faits de parole que grâce à une connaissance suffisante du système qui les produit.

Saussure distingue **(1) le langage**, faculté commune à tous les hommes, de **(2) la langue**, produit social de cette faculté du langage, et de **(3) la parole**, « acte individuel de volonté et d'intelligence. »

D'où le tableau : **Langue vs Parole**

Langue	Parole
1. Un code : mise en fonctionnement d'images (signifiant, forme) et de concepts (signifié, sens)	1. Utilisation, mise en œuvre de ce code par les sujets parlants
2. La langue est pure passivité : sa possession met en jeu les seules facultés réceptrices de l'esprit, avant tout la mémoire.	2. Toute activité liée au langage appartient à la parole : - Organisation des signes en phrases - Combinaison de leur sens pour constituer un sens global de la phrase
3. Un phénomène social	3. Un acte individuel

Langue vs Parole

Tableau 9. Source : BAYLON (2007 : 40)

La distinction langue/parole sera reformulée dans la **Grammaire générative** de Noam Chomsky (*Aspects de théories linguistiques*) en une distinction **compétence/performance** qu'il faut se garder malgré le parallélisme évident, de considérer comme une simple équivalence de la dichotomie saussurienne (place de la phrase ; *créativité*, absente de la langue chez Saussure).

Compétence. On appelle compétence le système de règles intériorisé par les sujets parlants et constituant leur savoir linguistique, grâce auquel ils sont capables de produire ou de comprendre un nombre infini, disons théoriquement illimité, de phrases. En d'autres termes, le mot compétence désigne un ensemble structuré de connaissances et d'aptitudes linguistiques acquises au cours de l'apprentissage et partagées par les locuteurs d'une langue.

Ce savoir commun, appelé également *grammaire intériorisée*, est aussi une reconnaissance automatique (*capacité intuitive*) des structures d'une langue donnée. C'est la compétence par exemple qui explique la capacité d'un locuteur à émettre un jugement sur la grammaticalité d'un énoncé, c'est-à-dire sa conformité aux règles qui régissent la grammaire de sa langue.

On distingue :

- **Compétence universelle** : règles innées qui sous-tendent la grammaire de toutes les langues.
- **Compétence particulière** : règles spécifiques d'une langue, apprises grâce à l'environnement linguistique.

Performance. À la capacité théorique (compétence), s'oppose la performance, qui correspond à la mise en application effective de ces connaissances linguistiques, chez le sujet, au cours de la production des énoncés dans des situations de communication spécifiques.

C'est la performance qui permet par exemple de statuer sur l'*acceptabilité* d'un énoncé, c'est-à-dire son accessibilité sémantique.

On appellera donc performance, l'ensemble des contraintes qui s'exercent sur la compétence pour en limiter l'usage, et/ou les phrases effectivement réalisées. C'est la capacité chez un individu de produire à l'aide de toute forme de règles, toutes les structures, un nombre infini de phrases, qu'il n'a jamais prononcées.

Exemple : S+V+C → Le chien (*agent*) ronge (*action*) l'os (*agi*).

Pour cela, la **Grammaire Générative et Transformationnelle** (GGT), courant de Noam Chomsky, indique les règles qui permettent d'engendrer (générer) une infinité de phrases grammaticales. Il s'agit de montrer comment construire correctement des phrases, d'expliquer les phénomènes linguistiques, de formuler des règles explicatives, etc.

3.2. Langue et société

3.2.1. La sociolinguistique

Selon W. Labov (1976 : 404), « La parole ne constitue pas un bien personnel, mais un bien social, elle appartient non à l'individu mais aux membres de la société. ». Il n'y a donc pas de société sans langue ni de langue sans société qui la parle. Cela implique une réciprocité entre le linguistique et le social. De cette double implication est née **la sociolinguistique** définie par J. DUBOIS (1973 : 444) comme une « étude de la covariance des phénomènes linguistiques et sociaux »

Le champ d'application de la sociolinguistique est vaste et diversifié. En effet, elle entretient des rapports avec d'autres sciences telles la sociologie, la psychologie sociale, la linguistique, l'anthropologie, etc.

La sociolinguistique est une partie de la linguistique dont le domaine se recoupe avec ceux de l'ethnolinguistique, de la sociologie du langage, de la géographie linguistique et de la dialectologie. La sociolinguistique se fixe comme tâche de faire apparaître dans la mesure du possible la covariation des phénomènes linguistiques des clivages sociaux. Elle doit procéder à des descriptions parallèles indépendantes l'une de l'autre : d'un côté, on a des structures sociologiques, de l'autre des structures linguistiques et ce n'est qu'une fois ces descriptions préalables achevées qu'on peut confronter les faits de chacun des deux ordres.

J. DUBOIS, M. GIACOMO *et al* (1973 : 444)

Cette dénomination recouvre un ensemble de propositions et de recherches, diverses manières d'appréhender les **relations entre linguistique et société**.

Langue et société

S O C I O L I N G	Ethnolinguistique	Etude d'une langue en tant qu'expression d'une culture et en relation avec la situation de communication; elle utilise au moins un invariant social (nation, tribu, etc.)
	Sociologie du langage	Etude des faits de langue comme indices de clivages sociaux ; elle privilégie la composante non-linguistique.
	Géographie linguistique	Etude dans l'espace (avec report sur les cartes) linguistique: des faits linguistiques de tous ordres.

U I S T I Q U E	Dialectologie	a) Etude comparative des systèmes présentés localement pour chaque langue b) Description des parlers locaux sans référence aux parlers voisins.
--------------------------------------	----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Langue et société

Tableau 10. Source : BAYLON (2007 : 73)

3.2.2. Domaines de la sociolinguistique

Les recherches sociolinguistiques se situent à deux grands niveaux qui ne sont pas nettement tranchés :

- Le niveau micro-sociolinguistique
- Le niveau macro-sociolinguistique

La micro-sociolinguistique

Dans les études micro-sociolinguistiques, le centre de recherche est l'individu au sein du groupe. La micro-sociolinguistique s'intéresse à l'étude de la langue avec le souci de montrer les interférences des langues, les emprunts se trouvant dans une conversation ou dans les discours mixtes.

Les analyses micro-sociolinguistiques sont situées au niveau des actes de parole et des événements linguistiques. En effet, chaque fois que l'individu se met en contact avec les autres pour communiquer, son discours s'apparente à son statut social qui se trouve illustré d'une façon ou d'une autre dans la forme même de ce qu'il dit. L'acte de parole est individuel.

Une langue est une institution ; il ne dépend pas des individus isolés de le modifier ; devant servir à tout un groupe, elle ne peut changer qu' en vertu d'un accord conscient ou inconscient, d'un ensemble d'hommes.

MARTINET (1976 : 3)

Ce niveau s'approche plus de la linguistique que de la sociologie du fait qu'il s'occupe de l'aspect marginal d'un locuteur quant à l'utilisation d'une même langue. Bref, la micro-sociolinguistique veut savoir comment communiquer, comment l'usage d'une langue donnée exploite les différentes possibilités de celle-ci pour se faire comprendre.

La macro-sociolinguistique

La macro-sociolinguistique est plus vaste que la micro-sociolinguistique. Elle mène les études dans lesquelles l'univers de recherche est l'interaction au niveau des groupes, les contacts linguistiques entre les nations et les états. Elle examine les attitudes des locuteurs vis-à-vis de leurs langues, la hiérarchie sociale et la constitution de la norme linguistique.

La macro-sociolinguistique étudie aussi l'aire d'extension et d'influence des langues, le statut des langues et de leurs usagers et leur champ de fonctionnement. A travers ces aspects, nous pouvons affirmer que **le niveau macro-sociolinguistique se rapproche de la sociologie.**

Exercices

1. Distinguer parmi les systèmes sémiologiques suivants :a) les relais du langage ;b) les substituts du langage ;c)les auxiliaires du langage : 1) Ecriture alphabétique.-2) Idéogrammes du chinois.-3) Intonation.-4) Morse.-5) Braille. -6) Mimique.-7) Geste.-8) Hiéroglyphes.-9) Pictogrammes.-10) Tam-tam.

2. On peut communiquer sans utiliser le langage. Cherchez des signes visuels ou auditifs (non verbaux) à valeur impérative.

*

Ce parcours des notions essentielles avait pour intention de permettre aux étudiants d'avoir un bagage lexical des notions linguistiques leur permettant d'aborder avec aisance les cours de la linguistique en général. Elles valent aussi bien pour le français que pour les autres langues sans oublier les autres matières connexes à la linguistique (sociologie, psychologie, anthropologie, psycholinguistique, etc.).

Conclusion générale

Le but fondamental de ce cours était de donner aux étudiants en première année des connaissances sur la linguistique en tant que discipline scientifique qui étudie le langage humain. Les chapitres traités sont en interdépendance.

Dans un premier temps, ce cours de linguistique générale révèle les grandes questions qui ont fait rêver les chercheurs en sciences humaines et même les locuteurs profanes. C'est pourquoi la question de l'origine du langage, en tant que faculté humaine, et des langues naturelles en tant que produits de cette faculté, méritait d'être débattue, même si les réponses à la question ne sont ni exhaustives, ni définitives.

Dans un deuxième temps, nous avons montré que, la linguistique, en tant que science autonome, a eu une histoire avant d'acquiescer le statut de discipline scientifique dotée d'une méthode rigoureuse à chaque niveau d'analyse. De la linguistique historique à la linguistique moderne, il y a eu beaucoup d'apports et même des remises en question selon les auteurs et les époques.

Troisièmement, nous avons développé des notions principales utiles à plus long terme ou à court terme pour les étudiants du premier degré de formation universitaire. En effet le cours de linguistique générale touche à des questions internes et externes à la langue. C'est pourquoi les notions acquises dans les dernières pages sont aussi importantes pour les étudiants en français que pour tout autre lecteur (étudiant ou non) qui s'intéresse aux sciences humaines.

Plus spécifiquement, nous retiendrons que, parmi toutes les formes de communication, le langage humain est le plus complexe. De la production (du côté du locuteur) des sons, des mots, des phrases, etc. à la réception (côté auditeur), il y a tout un processus. Au niveau de la production, la parole ne se limite pas à l'émission des sons associés les uns aux autres. L'étude de l'activité langagière doit aussi prendre en compte, d'une part, le geste, l'attitude, la mimique, les silences éloquentes... D'autre part, les facteurs inhérents aux circonstances de la prise de parole (motivation, dynamique du groupe, feed-back de l'interlocuteur, etc.) sont incontournables dans la communication tant linguistique que non-linguistique. Sur le plan de

l'audition, la perception de la parole résulte, elle aussi, de la combinaison de facteurs multiples captés globalement. Pour décrire cet ensemble fort complexe, il faudrait considérer, outre les aspects les plus familiers des stimuli acoustiques comme la fréquence, l'amplitude, le temps, le timbre, d'autres facteurs tels que la prosodie (mélodie, rythme), le geste, la mimique, l'entourage, le contexte, l'attente, la culture, l'acceptabilité, la reproductibilité,...qui sont inhérents, tantôt au message phonique proprement dit, ou au locuteur, tantôt à l'auditeur ou encore aux conditions spatio-temporelles et socioculturelles de l'échange. C'est pour cette raison que, nous n'avons pas négligé les notions du ressort de la communication non verbale. Elles constituent un appui incontournable l'étude de la communication linguistique. A la fin de ce syllabus, en plus d'une bibliographie sommaire, l'étudiant trouvera les définitions synthétiques de quelques concepts qui jalonnent la linguistique depuis le XIX^e siècle à nos jours

Glossaire des notions



La linguistique jusqu'au XIX^e siècle

Alphabet : ensemble de signes employés pour noter les sons d'une langue. cf. *Alpha* et *bêta* en grec, les deux premières lettres (en hébreu : *alef* et *bêt*).

Analytique : qui forme un « tout sémantique » composé de parties nettement distinctes. Par exemple, en anglais, le futur a une forme analytique : I shall be a poet.

Antiquité : période de l'histoire humaine s'étendant des plus anciens documents écrits à la chute de l'empire romain (+476).

Document écrit : tout signe ou ensemble de signes que l'homme a tracé, taillé, gravé ou écrit sur des matériaux divers (pierre, bois ou objets divers, papyrus, feuille de mûrier, parchemin, papier ...).

Ecritures : système de signes visuels à supports divers servant à exprimer la parole dans un espace plus ou moins grand et à la conserver indéfiniment dans le temps.

Idéogramme : signe écrit unique correspondant à un contenu sémantique précis (mot ou groupe de mots).

Moyen Age : Désignation vague et fallacieuse, laissant penser qu'il y'aurait un millénaire (de 476 à 1498) tout d'un bloc, compris comme une période sauvage et ignorante entre l'époque de la splendeur, l'antiquité classique, et le prétendu renouveau de celle-ci, la renaissance. Lire à ce sujet Régine Pernoud, qui fait litière de tous les préjugés sur cette époque dans pour en finir avec le moyen âge, Paris, Seuil, 1977.

Phonétique : Qui note les sons. Science de sons.

Prédicat : ce qui est dit du nom.

Signe : symbole associé à une représentation. Le signe peut être de nature optique (écrit, gestuel), acoustique (oral) ou lié à d'autres sens.

Syllabique : qui se rapporte à la syllabe, ensemble de sons prononçables d'une seule émission de voix.

Synthétique : dont l'unité est constituée par la fusion de parties distinctes. En français, le futur est synthétique : je chanterai (chant- + -erai) demain.



La linguistique au XIX^e siècle

Loi de Verner : loi qui explique les irrégularités constantes par Grimm lors de la première mutation consonantique. A l'intervocalique et en finale, les occlusives sourdes de l'indo-européen deviennent en germanique des spirantes sourdes après l'accent mais elles se sonorisent en entourage sonore sous l'accent.

Mutation : transformation subie par un son.

Occlusive : consonne dont la prononciation est accompagnée d'une fermeture momentanée du chenal par où passe l'air. Ce sont les sons [b], [d], [g], [p], [t], [k]. Les premiers sont dits sonores (b, d, g), les seconds sourds (p, t, k).

Première mutation consonantique : encore appelée mutation germanique. Ce phénomène phonétique est daté approximativement entre le V^e et le III^e siècle avant J.-C. Selon les lois de Grimm, il correspond à la transformation des occlusives de l'indo-européen en germanique : les occlusives sourdes deviennent des spirantes sonores, et les occlusives sourdes aspirées perdent leur aspiration et deviennent des spirantes sonores, et les occlusives sonores non aspirées s'assourdissent. Or, les occlusives sourdes, à l'intervocalique et en finale, ne deviennent pas toujours des spirantes sourdes : il arrive qu'elles deviennent des spirantes sonores. Cette anomalie recevra une explication scientifique grâce à Verner (loi de Verner).

Spirante : consonne dont la prononciation est liée à un resserrement du passage de l'air. On dit aussi constrictive (ce resserrement produit un frottement). Les spirantes sont les sons [f], [θ], [x], [...], [...], [y], notés respectivement *f*, *p*, *h*, ..., et



La linguistique moderne

Commutation : Opération qui consiste à remplacer un élément par un autre de même fonction.

Diachronie : Etude d'une langue au fil du temps.

Discours : Texte, suite d'énonces.

Énoncé : Toute production langagière. Résultat de l'énonciation.

Énonciation : Acte de parole assumé par un locuteur particulier dans un lieu donné et à un moment donné.

Groupe syntaxique : Ensemble de mots constituant une unité sémantique et exerçant une fonction grammaticale : *hier, je suis allé au cinéma avec des amis pendant que vous étiez à l'université*. Cette phrase, qui comprend une forme verbale personnelle (*suis*), constitue un groupe verbal. La base en est le verbe *aller*. Les membres en sont : *hier* (groupe adverbial, ici réduit à sa base, en fonction circonstancielle), *je* (pronom = équivalent d'un GN, en fonction de sujet), *au cinéma* (G PREP en fonction d'objet), *avec des amis* (G PREP en fonction circonstancielle), *pendant que vous étiez à l'université* (groupe conjonctionnel, en fonction circonstancielle). Base : *pendant que*. Membre : le GV dont la base est *étiez*, les membres : *vous*, pronom sujet, et *à l'université*, G PREP objet).

Langue : Code de la communauté, réserve de signes (dictionnaire+grammaire).

Morphème : La plus petite unité douée de sens (lexical=lexème ; grammatical=morphème).

Opposition : Différence permettant de distinguer deux significations.

Paradigmatique : Propre à une classe d'éléments commutables du point de vue fonctionnel, c'est-à-dire qui exercent la même fonction syntaxique. Relation « verticale ».

Parole : Usage que fait du code chaque membre de la communauté, acte de parole ou bien encore produit de l'acte de parole.

Pertinent : Distinctif, qui permet d'opposer deux significations différentes. L'opposition entre père et pour est pertinente. L'opposition entre table et table ne l'est pas.

Phonème : La plus petite unité sonore distinctive de sens.

Signifiant : Face sonore ou écrite du signe linguistique.

Signifié : Face sémantique du signe linguistique.

Synchronie : Etude d'une langue à un moment donné.

Syntagmatique : Qui concerne la relation des groupes de mots entre eux. Relation « horizontale ».



La phonématique

Allophone : Variante d'un phonème.

API : Alphabet phonétique international. Système scientifique de notation dans lequel on a un seul signe pour chaque son et un seul son pour chaque signe. Il permet de noter et de prononcer fidèlement les sons de n'importe quelle langue du monde.

Consonne : Son produit par les vibrations des cordes vocales, mais avec soit rétrécissement du passage de l'air, soit interruption (fermeture momentanée).

Neutralisation : Suppression (annulation) de l'opposition phonologique en raison de la position d'un son (en allemand).

Phone : son

Phonétique : science qui étudie les sons sous leurs aspects

Phonologie : science qui étudie les sons distinctifs de sens. Phonétique différentielle.

Qualité : timbre (clair ou sombre).

Quantité : durée (longueur) d'un son.

Tension : énergie articulatoire.

Variante combinatoire : Allophone qui se partage avec le phonème qui lui correspond les possibilités de distribution. Deux variantes combinatoires constituent un seul et même phonème.

Variante libre : allophone dû au locuteur (région, accent, rhume, etc.). Une variante libre n'est pas un phonème.

Variante de position : allophone ou variante non libre due à la position. Une variante de position n'est pas un phonème.

Voyelle : son produit par les cordes vocales sans que le passage de l'air soit entravé dans la bouche.



La prosodie

Assimilation : transformation que subit un phonème sous l'influence d'un autre qui lui est contigu.

Assourdissement : perte de sonorité d'un phonème consonantique. Les occlusives /b/ , /d/ , /g/ s'assourdissent respectivement en /p/ , /t/ , /k/ et les fricatives /v/ , /z/ en /f/ , /s/.

Dissimilation : différenciation de deux phonèmes voisins, mais non contigus.

Haplologie : Hapaxépie ou élision fautive d'un ou de plusieurs phonèmes, qui devraient être prononcés. Ex. *l'éctricité* pour *l'électricité*.

Harmonie vocalique : action exercée par le phonème vocalique de la racine (lexème) sur le phonème vocalique de la désinence (morphème).

Métaphonie : Sorte d'assimilation régressive. C'est la modification de timbre subie par une voyelle sous l'effet de la voyelle suivante.

Samdhi : modifications des syllabes terminales et initiales des mots au contact les uns des autres.

Sonorisation : action inverse de l'assourdissement

Références bibliographiques

- ARISTOTE (384-322 av. J-C). 1741. *Poétique* (Manuscrit). Rome : Fonds Grec de la Bibliothèque Nationale (Italian Edition) | by Henri Auguste Omont and Henri Auguste Aristotle | 2022. 272 pages.
- BAYLON, Christian et FABRE, Paul. 2007. *Initiation à la linguistique*. Paris : Armand Colin. 234 pages.
- BENVENISTE, Emile. 1974. *Problèmes de linguistique générale*. Paris : Gallimard. 356 pages.
- DUBOIS, Jean (dir.). 1973. *Dictionnaire de linguistique*. Paris : Larousse. 517 pages.
- DUCROT, Oswald et TODOROV, Tzvetan. 1972. *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*. Paris : Seuil. 514 pages.
- FEUILLET, J. 1988. *Introduction à l'analyse morphosyntaxique*. Paris : PUF. 224 pages.
- GUELPA, Patrick. 1997. *Introduction à l'analyse linguistique*. Paris : Armand Colin. 263 pages.
- LABOV, William. 1976. *Sociolinguistique*. Paris : Editions de Minuit. 458 pages.
- LEON, Pierre. 1976. *Introduction à la phonétique corrective*. Paris : Hachette et Larousse. 98 pages.
- MARTINET, André. 1967. *Eléments de linguistique générale*. Paris : Armand Colin. 224 pages.
- MEILLET, Antoine. 1976. *Les Langues de l'Europe Nouvelle*. Paris : Armand Colin. 348 pages.
- METRICH, René. 1994. *Initiation au commentaire grammatical allemand de CAPES*. Nancy II : Nouveaux cahiers de l'allemand. 278 pages.
- MOESCHLER, Jacques et AUCHLIN, Antoine. 2009. *Introduction à la linguistique contemporaine*. 3^e édition. Paris : Armand Colin. 218 pages
- MOESCHLER, Jacques et ZUFFERY, Sandrine .2010. *Initiation à la linguistique française*. Paris : Armand Colin. 187 pages.
- PAUL VI (dir.) .1965. *Dei Verbum, ou la Constitution dogmatique sur la Révélation divine*. Rome : Vatican. 129 pages.
- PERRET, Michèle. 2008. *Initiation à l'histoire de la langue française*. Paris : Armand Colin. 201 pages.

RASTIER, François et BOUQUET, Simon. 2002. *Une introduction aux sciences de la culture*. Paris : PUF. 290 pages.

RENARD, Raymond. 1983. *Mémento de phonétique*. Bruxelles : Didier Hatier. 95 pages.